



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Conseil d'Etat
Staatsrat

Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013



Novembre 2009

Table des matières

1.	Contexte et conditions cadres	5
1.1	La planification intégrée pluriannuelle : un instrument d'information et de gestion.....	5
1.2	Prévisions économiques pour la Suisse.....	5
1.3	Finances de la Confédération	6
1.4	Finances communales.....	6
1.5	Eléments non retenus ou retenus partiellement dans la planification.....	6
1.6	Stratégie de la planification financière.....	7
2.	Objectifs et priorités du Conseil d'Etat	8
3.	Programme législatif.....	11
4.	Evolution prévisible des dépenses et des recettes par nature.....	15
4.1	Charges de personnel	17
4.2	Subventions sans caractère d'investissement	18
4.3	Impôts	19
4.4	Parts à des recettes et à des contributions sans affectation.....	20
4.5	Investissements.....	21
5.	Objectifs et planification financière par département et par domaine d'intervention	22
5.1	Présidence.....	22
5.2	Département des finances, des institutions et de la santé.....	23
5.2.1	Finances et services centraux.....	23
5.2.2	Institutions	25
5.2.3	Santé	26
5.3	Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration.....	28
5.3.1	Sécurité	28
5.3.2	Affaires sociales et intégration	30
5.4	Département de l'éducation, de la culture et du sport.....	32
5.4.1	Education, formation et jeunesse	32
5.4.2	Culture et sport.....	36
5.4.3	Informatique.....	38
5.5	Département de l'économie, de l'énergie et du territoire	39
5.5.1	Economie.....	39
5.5.2	Energie	42
5.5.3	Territoire	43
5.6	Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.....	44
5.6.1	Transports	44
5.6.2	Equipement	46
5.6.3	Environnement	50
	Annexes.....	53

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Par le présent message, nous vous soumettons la planification intégrée pluriannuelle 2010-2013 en vous priant d'en prendre acte.

Nous attirons en particulier votre attention sur le fait que **les impacts financiers de la mise en œuvre de la réforme de péréquation financière et de la répartition des tâches entre le canton et les communes (projet RPT II) ne sont pas pris en compte dans le cadre de cette planification.**

Nous saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de notre considération et pour recommander, avec nous, à la protection divine.

Sion, le 11 novembre 2009

Le Président du Conseil d'Etat : **Claude Roch**

Le Chancelier d'Etat : **Henri v. Roten**

APERCU GENERAL DU PLAN FINANCIER 2010 - 2013

COMPTE DE FONCTIONNEMENT (en mios de francs)	Compte 2008	Budget 2009	Budget (projet) 2010	Plan financier		
				2011	2012	2013
Dépenses	2404.2	2402.6	2486.4	2573.9	2667.4	2756.1
Evolution nominale		-1.6	83.8	87.4	93.5	88.7
Evolution en %		0.1%	3.5%	3.5%	3.6%	3.3%
Recettes	2656.7	2626.0	2715.1	2789.8	2853.4	2939.7
Evolution nominale		-30.7	89.1	74.7	63.6	86.3
Evolution en %		-1.2%	3.4%	2.8%	2.3%	3.0%
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	252.5	223.4	228.7	215.9	186.1	183.6
Amortissement du patrimoine administratif	141.7	146.3	154.7	139.0	144.3	149.0
Amortissement supplémentaire	110.3	17.2	26.6	16.3	13.9	11.9
EXCEDENT DE REVENU	0.5	59.9	47.4	60.6	27.8	22.7

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	505.3	672.8	620.9	481.8	474.0	465.2
Evolution nominale		167.5	-52.0	-139.0	-7.8	-8.8
Evolution en %		33.1%	-7.7%	-22.4%	-1.6%	-1.9%
Recettes	-344.5	-455.4	-400.9	-300.3	-292.8	-285.1
Evolution nominale		-110.9	54.49	100.6	7.59	7.6
Evolution en %		32.2%	-12.0%	-25.1%	-2.5%	-2.6%
INVESTISSEMENTS NETS	160.8	217.4	219.9	181.5	181.2	180.1
Evolution en %		35.2%	1.2%	-17.5%	-0.1%	-0.6%

MODE DE FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	252.5	223.4	228.7	215.9	186.1	183.6
Investissements nets	160.8	217.4	219.9	181.5	181.2	180.1
EXCEDENT DE FINANCEMENT	91.7	6.0	8.8	34.5	4.8	3.5
DEGRE D'AUTOFINANCEMENT	157.0%	102.7%	104.0%	119.0%	102.7 %	101.9%

EVOLUTION DE LA FORTUNE ET DE L'ENDETTEMENT

Fortune	1579.5	1639.4	1686.7	1747.4	1775.2	1798.0
Endettement net	-200.0	-206.0	-214.7	-249.2	-254.0	-257.5

Sur les trois années de la planification, une **marge d'autofinancement** moyenne de 195.2 millions de francs est obtenue. Après enregistrement des amortissements, le compte de fonctionnement clôture avec un excédent de revenu pour les années 2011, 2012 et 2013.

Les **investissements nets** se montent à 181 millions de francs en moyenne sur les trois années de la planification. Pour chacune de ces années, ils sont entièrement couverts par les marges d'autofinancement.

Sur la période la **fortune** passe de 1'747.4 à 1'798.0 millions de francs et l'**endettement net** de -249.2 à -257.5 millions de francs.

1. Contexte et conditions cadres

1.1 La planification intégrée pluriannuelle : un instrument d'information et de gestion

La planification intégrée pluriannuelle donne une image chiffrée des missions de l'Etat et reflète les axes prioritaires du Conseil d'Etat pour les quatre prochaines années. Elle est adaptée chaque année, dans le cadre du processus budgétaire, afin de tenir compte au mieux des changements intervenant dans notre environnement socio-économique.

La planification intégrée pluriannuelle a pour objectif, outre d'assurer que les budgets annuels soient conformes aux exigences constitutionnelles du double frein aux dépenses et à l'endettement, de garantir un lien formel entre les prestations étatiques et les ressources financières nécessaires à leur réalisation.

Le présent document décrit au chapitre 2 les objectifs et priorités du Conseil d'Etat pour la période 2010-2013. Au chapitre 3, figure le programme législatif. Le chapitre 4 présente de manière détaillée l'évolution prévisible des principaux postes de dépenses et de recettes pour ce qui a trait au fonctionnement et aux investissements. Au chapitre 5 sont décrits les objectifs politiques, mesures prioritaires et indicateurs par domaine d'intervention de l'Etat pour ces quatre prochaines années, ainsi que les ressources financières qui leur sont associées.

Les mesures prioritaires énoncées au point 5, principalement celles en matière d'investissement, feront encore l'objet d'une priorisation par le Conseil d'Etat pour correspondre pleinement aux ressources financières mises en évidence dans la présente planification. La réalisation de certaines priorités devra ainsi être différée voire abandonnée.

1.2 Prévisions économiques pour la Suisse¹

Parmi les différents paramètres retenus pour sa planification financière, l'Etat du Valais retient les valeurs de référence macroéconomiques arrêtées par la Confédération, ainsi que les prévisions conjoncturelles du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) de la fin septembre 2009.

Croissance : La contraction du PIB s'est atténuée en Suisse au cours du deuxième trimestre 2009. La nette amélioration dénotée par les enquêtes réalisées au cours des derniers mois auprès des entreprises laisse entrevoir le retour à une évolution positive au cours du deuxième semestre. L'économie suisse devrait sortir un peu plus tôt que prévu de la phase récessive. Alors que les prévisions de juin dernier tablaient sur un recul de -2.7% du PIB en moyenne annuelle 2009, les prévisions de septembre ont été revues à la hausse et tablent désormais sur une baisse du PIB en 2009 de -1.7%.

La reprise de la conjoncture devrait se poursuivre l'année prochaine en Suisse mais le rythme d'expansion rester faible. Une prévision de +0.4% de croissance du PIB en 2010 a été retenue. Toutefois, cette prévision fait l'objet de nombreuses incertitudes.

Emploi : Etant donné que la conjoncture ne se ressaisira que lentement en 2010, les perspectives restent sombres pour le marché du travail. L'emploi devrait encore reculer durant les prochains trimestres et ne connaître qu'une légère reprise vers la fin de l'année 2010. Le taux de chômage devrait continuer d'augmenter et passer de 3.8% en moyenne annuelle 2009 à 5.2% en moyenne annuelle 2010.

¹ Références : Prévisions conjoncturelles du SECO et du KOF d'automne 2009.

Inflation : La phase de recul de l'indice des prix à la consommation devrait se terminer dans les prochains mois, principalement en raison de la disparition progressive de l'effet du recul des prix du pétrole. En 2010, on doit compter à nouveau sur une croissance du niveau général des prix de +0.9% après une contraction de -0.4% pour cette année. Le risque d'inflation reste cependant faible si l'on tient compte de la reprise timide de la croissance, du degré élevé de sous utilisation des capacités de production et du chômage élevé.

Taux d'intérêts : La Banque nationale suisse devrait maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau pendant une période prolongée. Les taux d'inflation bas escomptés offrent une marge de manœuvre suffisante. Il faudra attendre le milieu de la période de prévision pour que les taux s'accroissent.

1.3 Finances de la Confédération

Le budget 2010 de la Confédération présente 58.1 milliards de recettes, contre 60.5 milliards de dépenses. Le déficit s'élève donc à 2.4 milliards de francs.

Durant les années du plan financier, les déficits augmenteront pour atteindre 4 milliards par année. Alors que les dépenses restent encore inférieures au plafond prévu par le frein à l'endettement pour 2010, elles dépassent cette limite durant les années du plan financier.

Le département fédéral des finances soumettra au Conseil fédéral cet automne une stratégie d'assainissement fondée sur les prochaines prévisions économiques.

1.4 Finances communales

La situation financière des communes peut être qualifiée de très satisfaisante en regard de l'appréciation des cinq indicateurs financiers retenus dès 2004 avec l'entrée en vigueur de la loi sur les Communes (LCo) et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (Ofinco).

Sept communes enregistraient encore à la fin 2008 un solde résiduel des découverts initiaux à hauteur de 8.2 millions de francs². L'assainissement comptable sera effectif au plus tard en 2016.

L'alimentation du fonds de fusion par le fonds de péréquation passe pour l'année 2010 de 5 à 10%, soit 2.1 millions de francs. Cette augmentation permettra d'accorder les aides financières au processus de fusion des communes de Nax, Vernamiège et Mase en 2011, ainsi qu'aux fusions annoncées dans les régions de Naters et de Viège.

Les relations entre le canton et les communes seront marquées dès 2011 par la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches (RPT II).

1.5 Eléments non retenus ou retenus partiellement dans la planification

Les éléments principaux suivants n'ont pas été ou n'ont été que partiellement pris en compte dans la planification, en particulier parce que non encore validés par des bases légales cantonales ou ne reposant pas sur des exigences légales contraignantes :

- Les conséquences de la réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes (en particulier les projets de nouvelles lois ou de modifications de dispositions légales ayant un impact sur les relations canton-communes).

² Non compris le découvert de la commune de Loèche-les-Bains.

- Les incidences financières des nouvelles dispositions de la LAMal dont l'entrée en vigueur est prévue dès 2012, en particulier le financement des investissements hospitaliers par le biais des tarifs, le libre choix de l'hôpital, le financement des établissements hospitaliers publics et privés (au minimum 55% à la charge du canton) et le financement des soins de longue durée (EMS/CMS).
- Réformes diverses dans le domaine de l'enseignement (en particulier traitement du personnel enseignant). Ces réformes feront l'objet de modifications légales.

1.6 Stratégie de la planification financière

Les budgets et les comptes des dernières années présentaient des résultats positifs, en termes d'excédents de revenus et d'excédents de financement.

L'exigence du double frein aux dépenses et à l'endettement était ainsi respectée.

Le maintien à l'avenir de ces résultats favorables constitue l'objectif principal de la stratégie de la planification financière du Conseil d'Etat.

La planification financière 2011-2013 est marquée par la volonté de maintenir une politique d'investissements élevés, mais contrôlée, en tenant compte de la baisse prévisible de la croissance des recettes fiscales.

2. Objectifs et priorités du Conseil d'Etat

Le 27 mai 2009, le Conseil d'Etat a décidé d'adapter son mode de fonctionnement en matière de management des dossiers de l'Etat du Valais.

Au vu du nombre croissant de dossiers traités par les Services et de la multiplication des implications directes de l'Etat dans le monde économique, social et dans la formation, il était devenu urgent de mieux définir les priorités. Ces dernières seront désormais clairement identifiées et déterminées par le Gouvernement.

Le Conseil d'Etat veut donc mieux définir ses priorités gouvernementales à tous les échelons et permettre à l'administration de jouer plus harmonieusement la partition qu'il a écrite.

Ces thèmes et projets prioritaires trouvent leur écho dans le programme législatif, dans les objectifs prioritaires des Départements et des Services ainsi que dans la planification financière des Départements.

Par ailleurs, le Gouvernement coordonne régulièrement les thèmes traités par les différentes Conférences des Directeurs cantonaux et les Conférences gouvernementales des cantons.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a retenu trois niveaux de priorités en distinguant

- a) **trois thèmes porteurs**
- b) **deux projets gouvernementaux par Département**
- c) **des projets conduits par les Département et faisant l'objet d'un suivi par le Gouvernement.**

- a) **Les thèmes porteurs** sont par nature des thèmes transversaux aux impacts multiples et qui doivent retenir l'attention de tous les Départements, même si organiquement certains d'entre eux sont davantage concernés. Au sein de ces derniers, les thèmes porteurs doivent s'incarner dans des projets concrets et dans les options et orientations de tous les services. Les services doivent réussir le transfert dans le concret de ces thématiques.

Pour la période 2009 – 2012, trois thèmes porteurs ont été retenus :

1. L'administration en ligne

Il s'agit de faire progresser rapidement l'ensemble du portail web cantonal en terme d'efficacité, de convivialité et de flexibilité. Ce dernier devra offrir aux citoyennes et aux citoyens des informations, des outils interactifs et des formulaires à remplir en ligne. Les prestations administratives électroniques devront faciliter les démarches de la population et renforcer la performance du service public.

2. Le bilinguisme

Dans un canton qui abrite deux communautés linguistiques, il est de toute première importance de développer l'acquisition et la maîtrise de la langue de l'autre région. Les enjeux de compétences langagières élargies sont réels dans notre société et porteurs d'espoir dans le monde de la formation comme dans le monde professionnel. Or, le contexte valaisan présente une chance pour

les Valaisannes et les Valaisans, en particulier pour la jeunesse. Il s'agit donc à tous les niveaux de profiter de l'opportunité offerte par les deux communautés linguistiques en développant les compétences dans la maîtrise de l'autre langue du canton aussi bien dans les écoles et les centres de formation que dans l'administration et dans la communication étatique.

3. Les Institutions

Le Canton du Valais a entamé une réflexion de fond sur l'avenir de ses Institutions. Il s'agit d'abord de mettre en place les outils qui vont permettre de mener les étapes ultérieures.

b) Les projets gouvernementaux sont des projets étroitement suivis par le Gouvernement. Du fait de leur importance politique et stratégique pour le canton, c'est le Conseil d'Etat qui prend les décisions essentielles à leur propos. Ce dernier a retenu pour chaque Département deux projets prioritaires. Des fiches de projet ont été établies et le controlling gouvernemental est responsable de la mise sur pied d'un suivi simple et efficient.

Voici les projets retenus :

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

- Développement territorial
- Energie - forces hydrauliques

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

- 3e Correction du Rhône
- Routes valaisannes - état du réseau routier

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'Intégration (DSSI)

- Concept d'intégration des personnes migrantes
- Mise en place d'un système coordonné de sécurité et de protection de la population

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

- Réforme de la péréquation financière intercommunale et optimisation de la répartition des tâches entre le canton et les communes (RPT II)
- Mise en place d'un nouveau régime de financement et de planification des établissements hospitaliers et de soins de longue durée, suite à la révision des dispositions légales fédérales

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

- Application valaisanne d'HARMOS comprenant le statut
- Politique de la recherche en Valais dans les écoles tertiaires.

- c) Les projets faisant l'objet d'une information régulière au Conseil d'Etat** sont conduits par les Départements concernés.

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

- « Wallis Wirtschaftsland »
- Agriculture « Valais, terre de plus-value »

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

- Assainissement des sites pollués
- Sécurité - dangers naturels
- Développement durable

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'Intégration (DSSI)

- Approbation et mise en place du concept stratégique de prise en charge des personnes handicapées
- Mise en place d'une instance interdépartementale pour renforcer la coordination entre aide sociale et assurances sociales : projet CII-MAMAC

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

- Mise en place d'un nouveau statut pour la fonction publique et réforme des institutions étatiques de prévoyance

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

- Projet de l'OFFT « transition » qui doit assurer à chaque jeune une place d'apprentissage et un poste de travail à l'issue de son apprentissage (lutte contre le chômage des jeunes)
- Le bien-être à travers la culture et le sport.

3. Programme législatif

Département des finances, des institutions et de la santé

	10	11	12	13
1. Constitution cantonale du 8 mars 1907 (modification – libertés individuelles et droits fondamentaux)		■■■■		
2. Constitution cantonale du 8 mars 1907 (modification – régime des districts et régions constitutionnelles)			■■■■	■■■■
3. Loi sur le régime des districts et le statut des préfets (nouvelle loi)				■■■■
4. Loi fixant le statut des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais du 11 mai 1983 (révision totale)	■■■■			
5. Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 ; ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public du 13 octobre 1999 (adaptation à la nouvelle organisation de la justice pénale)	■■■■			
6. Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 (modification primauté des cotisations et adaptation au droit fédéral révisé)		■■■■		
7. Loi sur les gardes champêtres du 1 ^{er} septembre 1864 (abrogation)	■■■■			
8. Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (nouvelle loi)	■■■■			
9. Loi sur la péréquation financière intercommunale (nouvelle loi découlant de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation fédérale)	■■■■			
10. Loi fiscale du 10 mars 1976 (modifications – indexation des barèmes - pérennisation des dispositions du décret du 17 juin 2005 – diverses adaptations)	■■■■			
11. Nouvelle répartition des tâches canton – communes (modifications des lois cantonales découlant de la mise en œuvre de la RPT fédérale – désenchevêtrement des tâches canton - communes)	■■■■			
12. Décision relative à la construction de l'Hôpital Riviera Chablais		■■■■		
13. Décret sur les soins de longue durée (EMS, CMS et autres types de prise en charge, découle de la révision de la LAMal)	■■			
14. Loi sur les soins de longue durée (nouvelle loi, découle de la révision de la LAMal - financement des soins de longue durée)	■■	■■■■		
15. Loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) du 12 octobre 2006 (modification, découle de la révision de la LAMal - financement hospitalier)	■■■■	■■■■		
16. Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (réforme du modèle de compte harmonisé / MCH2)		■■■■		
17. Loi sur les violences domestiques (nouvelle loi)			■■■■	
18. Loi sur les professions vétérinaires (nouvelle loi)			■■■■	■■■■
19. Loi d'application de la loi fédérale sur les produits chimiques (nouvelle loi)	■■■■			

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration

	10	11	12	13
1. Loi d'application de la loi fédérale régissant la procédure applicable aux mineurs	■ ■ ■ ■			
2. Révision de la loi fixant le traitement des autorités judiciaires	■ ■ ■ ■			
3. Loi modifiant la loi d'application du code civil suisse (voies de recours en matière tutélaire - entrée en vigueur du CPC suisse au 1 ^{er} janvier 2011)	■ ■ ■ ■			
4. Loi d'adhésion au concordat portant sur la création et l'exploitation de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale	■ ■ ■ ■			
5. Révision de la loi d'application de la LPP	■ ■ ■ ■			
6. Constitution cantonale du 8 mars 1907 (modification - pouvoir judiciaire)			■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■
7. Révision de la loi sur l'organisation de la Justice et le Ministère public du 11 février 2009 (révision découlant de la modification de la Constitution, Pouvoir judiciaire)				■ ■ ■ ■
8. Loi sur la police cantonale du 20 janvier 1953 (modification – organisation de la Police cantonale, conditions d'admission)	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■
9. Loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (abrogation et remplacement par un concordat)	■ ■ ■ ■			
10. Loi sur l'interdiction du port de tenue vestimentaire empêchant l'identification et la détention d'objets dangereux lors de manifestations (concrétisation de la motion no 1.163 concernant le port de cagoules lors de manifestations acceptée le 12 décembre 2007 par le Grand Conseil)	■ ■ ■ ■			
11. Loi d'adhésion au Concordat ViCLAS (Violent Crime Linkage Analysis System). Concordat intercantonal sur la coopération informatique entre polices pour lutter contre les délits de violence	■ ■ ■ ■			
12. Loi sur l'organisation en cas de catastrophes et de situations extraordinaires et loi sur l'organisation des secours (révision totale)	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
13. Loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile du 11 février 2005 (révision totale)	■ ■ ■ ■			
14. Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991 (revoir les responsabilités sur les prestations individuelles et le décloisonnement prestations résidentielles/ambulatoires en lien avec la RPT et la loi sur les prestations complémentaires)		■ ■ ■ ■		
15. Loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996 (intégrer dans la loi certains éléments qui figurent aujourd'hui dans le règlement)		■ ■ ■ ■		
16. Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (révision totale)	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		

Département de l'éducation, de la culture et du sport

	10	11	12	13
1. Loi sur le statut du personnel enseignant de l'enseignement primaire (y c. école enfantine), du cycle d'orientation, de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel ainsi que des directeurs et des inspecteurs.	■ ■ ■ ■			
2. Loi sur le traitement du personnel enseignant de l'enseignement primaire (y c. école enfantine), du cycle d'orientation, de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel ainsi que des directeurs et des inspecteurs.	■ ■ ■ ■			
3. Ordonnances relatives aux lois sur le statut et le traitement du personnel enseignant de l'enseignement primaire (y c. école enfantine), du cycle d'orientation, de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel ainsi que des directeurs et inspecteurs.	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
4. Loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962 (modifications liées à Harmos et à la Convention scolaire romande).	■ ■ ■ ■			
5. Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études.	■ ■ ■ ■			
6. Loi sur les bourses et les prêts d'honneur.	■ ■ ■ ■			
7. Loi d'adhésion au concordat sur la coordination scolaire du 12 mai 1971 et du concordat sur la coordination scolaire du 14 décembre 1970. (Modifications)	■ ■ ■ ■			
8. Lois cantonales découlant de la mise en œuvre de la RPT II - nouvelle répartition des tâches canton/communes, désenchevêtrement des tâches. (Modifications)	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
9. Loi cantonale sur le sport et ordonnance.	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
10. Loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges du 11 novembre 1999. (Modifications)	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
11. Loi sur l'enseignement spécialisé du 25 juin 1986 (Modifications)		■ ■ ■ ■		
12. Loi d'adhésion au concordat intercantonal créant la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale du 13 mai 1998. Concordat du 9 janvier 1997. (Modifications)		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
13. Loi d'adhésion à la Convention intercantonale créant la HES santé-social de Suisse romande du 12 septembre 2001. Convention du 6 juillet 2001. (Modifications)		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
14. Loi d'adhésion à la Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) du 2 avril 2003. Convention du 28 janvier 2000. (Modifications)		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
15. Loi d'adhésion à la Convention intercantonale relative à la Haute école de théâtre de Suisse romande du 6 février 2003. Convention du 31 mai 2001. (Modifications)		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
16. Loi concernant la création d'un centre de formation pédagogique et sociale du 25 janvier 1989, points concernant les formations ES qui			■ ■ ■ ■	

dépendent de la LALFPr. (Modifications/abrogation)				
17. Loi concernant la création d'une école suisse de tourisme du 10 novembre 1982, points qui dépendent de la LALFPr. (Modifications/abrogation)			■ ■ ■ ■	
18. Loi sur le statut du personnel de la Haute école spécialisée Valais (HES-Valais) du 26 juin 2000. (Modifications)			■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■
19. Loi fixant le traitement du corps enseignant des écoles de formation professionnelle supérieure en Valais du 17 novembre 1988. (Modifications)			■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■
20. Loi créant la Haute école spécialisée santé-social Valais (HEVs2) du 22 mars 2002. (Modifications)			■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■
21. Loi d'application sur la Haute école spécialisée Valais (HES-Valais) du 22 septembre 1999. (Modifications)			■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■

Département de l'économie, du territoire et de l'énergie

	10	11	12	13
1. Révision de la loi sur le timbre	■ ■ ■ ■			
2. Révision de la loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC)	■ ■ ■ ■			
3. Révision partielle de la loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger		■ ■ ■ ■		
4. Révision partielle de la loi sur la mensuration officielle et l'information géographique		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
5. Révision partielle de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
6. Loi sur les agglomérations				■ ■ ■ ■
7. Révision partielle de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics				■ ■ ■ ■
8. Modification de la loi sur l'énergie du 15 janvier 2004, suite au programme de politique énergétique	■ ■ ■ ■			

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

	10	11	12	13
1. Loi d'application de la LEaux (LALPEP) (Révision partielle)	■ ■	■ ■ ■ ■		
2. Loi d'application de la LPE (LALPE) (Révision totale)	■ ■			
3. Loi forestière de 1985 (Révision totale)	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
4. Loi sur la locomotion douce (Nouvelle loi)	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
5. Loi sur les constructions (Modification partielle)	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		

Il sied par ailleurs de rappeler que le Conseil d'Etat établit pour la fin mai et pour la fin novembre de chaque année, conformément à l'article 63 alinéa 2 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, une planification semestrielle des objets qu'il désire voir traités par le Grand Conseil.

4. Evolution prévisible des dépenses et des recettes par nature

Compte de fonctionnement (présentation échelonnée du résultat sans les imputations internes)

COMPTE DE FONCTIONNEMENT (en mios de francs)	Compte 2008	Budget 2009	Budget (projet) 2010	Plan financier		
				2011	2012	2013
Charges d'exploitation						
30 Charges de personnel	563.4	601.0	619.5	634.7	650.0	665.7
31 Biens, services et marchandises	192.0	197.3	204.6	208.7	212.9	217.1
33 Amortissements du patrimoine financier	28.8	17.7	17.8	17.8	17.8	17.8
33 Amortissements du patrimoine administratif	141.7	146.3	154.7	139.0	144.3	149.0
34 Parts et contributions sans affectation	60.6	56.5	57.2	57.2	57.2	57.2
35 Dédommagements à des collectivités publ.	81.9	86.2	89.1	92.2	95.4	98.8
36 Subventions accordées	1075.8	1146.4	1188.7	1248.1	1310.5	1376.0
37 Subventions redistribuées	111.9	114.3	118.0	118.0	118.0	118.0
38 Attribution aux financements spéciaux	67.0	45.9	44.4	49.4	49.9	50.4
Total	2323.2	2411.6	2493.9	2565.0	2656.0	2749.9
Evolution en %		3.8%	3.4%	2.9%	3.5%	3.5%
Revenus d'exploitation						
40 Impôts	1066.7	1055.6	1074.9	1111.5	1139.3	1173.5
41 Patentes et concessions	77.8	99.1	99.7	101.1	101.1	101.1
43 Contributions	198.8	202.7	208.8	223.4	239.2	256.0
44 Parts aux recettes et contrib. sans affectation	599.8	596.7	633.1	652.1	665.1	678.4
45 Dédommagements de collectivités publiques	102.4	93.7	102.7	105.3	107.4	109.6
46 Subventions acquises	303.8	285.8	301.8	311.9	319.3	327.1
47 Subventions à redistribuer	111.9	114.3	118.0	118.0	118.0	118.0
48 Prélèvements s/financements spéciaux	9.9	21.8	24.3	9.8	7.3	19.3
Total	2471.0	2469.7	2563.3	2633.1	2696.7	2783.0
Evolution en %		-0.1%	3.8%	2.7%	2.4%	3.2%
Résultat provenant d'activités d'exploitation	147.8	58.1	69.3	68.0	40.7	33.1
Charges financières						
32 Intérêts passifs	29.7	18.8	28.4	24.1	32.1	31.5
Revenus financiers						
42 Revenus des biens	47.0	37.7	33.1	33.1	33.1	33.1
Résultat provenant d'activités de financement	17.2	18.9	4.7	9.0	1.0	1.6
Résultat opérationnel	165.1	77.1	74.0	77.0	41.7	34.6
Charges extraordinaires						
33 Amortissement supplémentaire	110.3	17.2	26.6	16.3	13.9	11.9
38 Attributions aux préfinancements des investissements	63.3					
Total	173.6	17.2	26.6	16.3	13.9	11.9
Revenus extraordinaires						
48 Prélèvements s/préfin. des investissements	9.0					
Résultat extraordinaire	-164.6	-17.2	-26.6	-16.3	-13.9	-11.9
Résultat du compte de résultat	0.5	59.9	47.4	60.6	27.8	22.7

Le compte de fonctionnement présente un résultat positif pour chacune des années de la planification.

Evolution des charges d'exploitation : Les charges d'exploitation devraient augmenter de 3.3% en moyenne annuelle durant les trois années du plan. Cette augmentation moyenne moins importante que celles enregistrées par le passé démontre la volonté du Conseil d'Etat de contrôler la croissance des dépenses en particulier dans les domaines des subventions et des biens, services et marchandises. A noter que la croissance significative des charges d'intérêts prévues en 2012 découle de la recapitalisation complémentaire prévue dans la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance pour permettre à la nouvelle caisse d'atteindre un taux de couverture de 80%.

Evolution des revenus d'exploitation : Les revenus d'exploitation devraient augmenter de 2.8% en moyenne annuelle. Cette progression est en recul par rapport à celles enregistrées au cours des dernières années, en raison du ralentissement prévisible de la croissance économique. A noter que la baisse importante de revenus enregistrée dès 2011 sur les prélèvements sur financements spéciaux découle de la fin du programme de soutien à l'économie (fin du prélèvement sur le fonds créé à cet effet³).

Les éléments principaux suivants ont été pris en compte pour l'estimation de l'évolution des charges et des revenus de fonctionnement :

- **Santé, social, éducation, justice** : Pour ces domaines, les informations communiquées par les services concernés, la mise en œuvre de nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales ainsi que les accords cadres intercantonaux à négocier laissent penser que la croissance des dépenses dans ces domaines se poursuivra à un rythme nettement supérieur au renchérissement.
- **Impôts et émoluments** : En raison de la conjoncture économique difficile, le rythme de croissance des impôts et des émoluments devrait fléchir par rapport à ceux enregistrés ces dernières années.
- **Parts aux recettes fédérales** : Après la forte augmentation enregistrée entre 2007 et 2008 suite à l'entrée en vigueur de la RPT, une forte progression de la péréquation des ressources n'est pas à attendre. Elle pourrait même stagner, voire diminuer à terme.

Les chapitres 4.1 à 4.4 présentent plus en détail l'évolution des principales charges de fonctionnement et des revenus.

³ Les solde du fonds de soutien à l'économie (20 mios) demeure à disposition pour un éventuel programme complémentaire en 2010.

4.1 Charges de personnel

(en mios de francs)	Compte 2008	Budget 2009	Budget (projet) 2010	Plan financier		
				2011	2012	2013
Traitements des autorités, commissions et juges	14.1	14.7	14.8	16.4	16.7	17.0
Personnel administratif et d'exploit.	301.2	328.3	337.4	346.0	355.8	365.7
Traitements du personnel enseignant	139.1	143.0	149.2	151.7	154.3	156.9
Assurances sociales	41.2	43.8	45.6	46.6	47.7	48.8
Caisse de pension et de prévoyance	54.6	56.4	57.8	59.1	60.6	62.1
Assurance-maladie et accidents	2.8	2.9	2.8	2.9	2.9	3.0
Prestations en nature	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prestations aux retraités	7.4	7.8	8.1	8.2	8.4	8.5
Personnel temporaire	1.3	1.4	1.1	1.0	0.8	0.8
Autres charges de personnel	1.9	2.6	2.7	2.7	2.8	2.9
Charges de personnel	563.4	601.0	619.5	634.7	650.0	665.7
Evolution nominale		37.5	18.5	15.2	15.3	15.7
Evolution en %		6.7%	3.1%	2.5%	2.4%	2.4%

Les charges de personnel ont été calculées avec :

- une compensation intégrale du renchérissement estimé à 0.9% par année ;
- des augmentations salariales individuelles avec coefficient de progression de 1, représentant une croissance annuelle de 0.8% de la masse salariale totale ;
- la création de 40 emplois par année pour le personnel administratif et enseignant, soit un total de 120 nouveaux emplois sur la période 2011-2013.

4.2 Subventions sans caractère d'investissement

(en mios de francs)	Compte 2008	Budget 2009	Budget (projet) 2010	Plan financier		
				2011	2012	2013
DFIS	445.9	476.5	478.2	503.2	520.1	551.5
Santé publique	440.7	460.9	475.9	498.5	518.0	537.7
Assistance judiciaire et revue jurisprudence	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Assainissements et fusions de communes	3.2	13.6	0.3	2.6	0.0	11.8
Dîme d'alcool	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0
DSSI	186.9	196.8	213.6	223.6	232.8	242.7
Action sociale	9.4	9.8	9.7	10.0	10.3	10.3
Autres régimes sociaux	103.1	109.9	122.3	128.0	132.7	138.1
Assurances sociales	74.4	77.1	81.6	85.6	89.8	94.3
DECS	312.7	326.2	341.9	359.7	375.4	382.2
Education	17.1	17.5	22.3	25.7	26.2	26.5
Culture	7.1	8.8	9.5	10.0	10.5	10.9
Aide à la jeunesse	18.6	19.6	18.3	18.5	19.1	20.0
Enseignement	225.4	230.9	239.9	251.8	264.2	267.9
Formation tertiaire	32.8	36.1	37.5	39.2	40.5	42.0
Formation professionnelle	11.6	13.4	14.5	14.6	14.8	15.0
DEET	70.4	80.6	86.6	89.7	90.5	91.0
Mesures chômage	22.7	25.8	28.3	28.6	28.9	29.1
Subventions des loteries	18.5	22.7	22.8	23.0	23.2	23.4
Promotion touristique et économique	19.1	19.8	22.9	23.9	24.1	24.0
Agriculture	7.3	8.5	7.4	7.8	7.9	8.0
Forces hydrauliques	2.7	3.8	5.1	6.3	6.4	6.5
DTEE	53.3	58.8	60.7	63.0	64.7	65.7
Entreprise de transport	45.2	47.7	49.0	51.1	52.6	53.5
Entretien des cours d'eau	3.9	4.3	4.3	4.3	4.4	4.4
Forêts et paysage	4.2	6.8	7.3	7.5	7.7	7.8
Autres subventions	6.7	7.4	7.7	8.9	27.0	42.9
Montants non répartis entre les services				0.7	18.7	34.5
Total	1075.8	1146.4	1188.7	1248.1	1310.5	1376.0
Evolution nominale		70.5	42.3	59.4	62.4	65.5
Evolution en %		6.6%	3.7%	5.0%	5.0%	5.0%

Les subventions sans caractère d'investissement croissent de 5% en moyenne annuelle.

Cette augmentation comprend le renchérissement (+0.9%), les augmentations liées à la croissance des besoins et des prestations (effet de volume) et celles liées à de nouvelles obligations légales.

En 2011, les augmentations principales concernent l'enseignement, le développement économique, la santé, l'action sociale et les assurances sociales.

A noter qu'à ce stade, la totalité des augmentations prévues n'a pas encore été répartie entre les différents services. La répartition de ces montants se fera en fonction de priorités à déterminer lors des prochains

budgets, de l'entrée en force de nouvelles dispositions légales ou de la concrétisation de certaines prévisions qui à ce jour se révèlent trop incertaines ou imprécises.

Les éléments principaux suivants n'ont pas été ou n'ont été que partiellement pris en compte dans la planification, en particulier parce que non encore validés par des bases légales ou ne reposant pas sur des exigences légales contraignantes ou sur des prévisions suffisamment fiables :

- La part du financement de la société promotion Valais, à charge du canton, en application de la nouvelle loi sur le tourisme.
- La totalité des adaptations des subventions dans le domaine de l'action sociale. La totalité des adaptations dans le domaine du subventionnement des assurances sociales.
- Les réformes diverses dans le domaine de l'enseignement. Ces réformes feront l'objet de modifications légales (cf. chapitre 3 Programme législatif).

4.3 Impôts

<i>(en mios de francs)</i>	Compte 2008	Budget 2009	Budget (projet) 2010	Plan financier		
				2011	2012	2013
Impôts sur le revenu et la fortune	699.4	677.2	703.5	720.4	741.2	762.7
Impôts sur le bénéfice et le capital	113.2	119.6	121.9	124.4	127.4	130.6
Impôts fonciers	15.2	17.0	16.0	16.0	16.2	16.9
Impôts sur les gains en capital	41.7	34.5	36.0	36.0	36.5	38.0
Droits de mutation et de timbre	64.1	64.8	62.0	62.0	62.9	65.5
Impôts sur les successions et donations	13.5	13.5	13.4	13.4	13.6	14.1
Impôts sur la propriété et la dépense	53.1	54.8	55.4	56.2	57.0	58.0
Impôts sur les forces hydrauliques	65.7	73.5	65.7	82.1	83.3	86.7
Amendes fiscales	0.9	0.8	1.0	1.0	1.0	1.1
Total	1066.7	1055.6	1074.9	1111.5	1139.3	1173.5
Evolution nominale		-11.1	19.3	36.6	27.8	34.2
Evolution en %		-1.0%	1.8%	3.4%	2.5%	3.0%

Une croissance annuelle moyenne globale de 2.97% a été prévue pour les impôts.

Il est tenu compte d'une hausse éventuelle de l'impôt sur les forces hydrauliques de 16.4 mios de francs en 2011, en cas de vote favorable des Chambres fédérales en faveur de l'augmentation de la redevance hydraulique.

L'évaluation des recettes fiscales tient compte de la situation économique encore incertaine, en particulier pour 2011.

4.4 Parts à des recettes et à des contributions sans affectation

<i>(en mios de francs)</i>	Compte	Budget	Budget	Plan financier		
	2008	2009	(projet) 2010	2011	2012	2013
Péréquation des ressources		392.4	423.4	423.4	423.4	423.4
Compensation des charges géo-topographiques		69.8	69.8	70.5	71.2	72.0
Autres parts à des recettes fédérales		134.5	139.8	158.1	170.4	183.0
Total	599.8	596.7	633.1	652.1	665.1	678.4
Evolution nominale		-3.0	36.3	19.0	13.0	13.3
Evolution en %		-0.5%	6.1%	3.0%	2.0%	2.0%

Les parts aux recettes et aux contributions sans affectation dépendent pour l'essentiel de la péréquation financière fédérale.

L'évolution des revenus de la **péréquation des ressources** pour les années 2011 à 2013 est difficile à prévoir, ces revenus étant très étroitement liés à l'évolution de l'assiette fiscale de l'ensemble des cantons suisses. Une augmentation de la péréquation des ressources versée au canton du Valais est possible pour 2011 du fait que les montants déterminants pour le calcul prendront encore en considération les années précédant la crise économique. L'évolution pour les années 2012 et 2013 est en revanche plus incertaine, la dotation des instruments de péréquation devant faire l'objet d'une nouvelle décision de l'Assemblée fédérale pour la deuxième période de mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière (2012 – 2015). Par ailleurs, les baisses de recettes fiscales liées à la crise financière que déplorent certains cantons pourraient affecter les revenus de la péréquation, au demeurant particulièrement volatils.

La **compensation des charges géo-topographiques** sera stable jusqu'en 2011. Les recettes pour les années 2012 et 2013 découleront de la dotation qui sera décidée par les Chambres fédérales pour les années 2012 – 2015. Elles sont en l'état difficile à prévoir, la part accordée à la compensation des charges géo-topographiques étant fortement contestée par certains cantons. Divers éléments laissent cependant à penser que la répartition actuelle (50% pour la compensation des charges géo-topographiques, 50% pour la compensation des charges socio-démographiques) devrait être maintenue.

La répartition des quotes-parts cantonales au produit de la **redevance sur le trafic des poids lourds** (RPLP) a été récemment modifiée. Cette nouvelle répartition, qui sera effective dès 2010, diminue la part dévolue aux cantons périphériques et de montagne. Conjuguée à la baisse du trafic poids lourds consécutive à la crise économique, cette modification entraînera une diminution de recettes de plusieurs millions pour le canton du Valais.

Les **autres parts à des recettes fédérales** (part du canton à l'IFD, impôt sur les huiles minérales, part du canton à l'impôt anticipé) devraient rester stables ou légèrement fléchir. Selon les prévisions de la Confédération et sous réserve des effets de la crise financière, la hausse des parts cantonales à l'impôt fédéral direct devrait diminuer entre 2010 et 2011 puis augmenter par la suite. Les revenus de l'impôt sur les huiles minérales et de l'impôt anticipé devraient être stables.

Ces prévisions intègrent les dernières décisions des Chambres fédérales concernant les deux projets d'allègements fiscaux en faveur des familles avec enfants et la compensation de la progression à froid. Ces deux modifications légales entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

4.5 Investissements

(en mios de francs)		Compte	Budget 2009	Budget (projet) 2010	Plan financier		
					2008	2011	2012
Investissements de l'Etat	D	315.3	443.7	396.4	308.5	305.7	300.3
	R	<u>-236.6</u>	<u>-349.8</u>	<u>-296.7</u>	<u>-219.9</u>	<u>-214.6</u>	<u>-208.3</u>
	N	78.7	93.8	99.7	88.6	91.0	91.9
Participations aux investissements de tiers	D	151.4	169.6	167.5	129.3	125.6	123.1
	R	<u>-50.1</u>	<u>-54.5</u>	<u>-53.3</u>	<u>-41.2</u>	<u>-40.0</u>	<u>-39.4</u>
	N	101.3	115.1	114.2	88.2	85.6	83.7
Prêts et participations	D	38.7	59.5	57.0	44.0	42.8	41.8
	R	<u>-57.8</u>	<u>-51.0</u>	<u>-50.9</u>	<u>-39.3</u>	<u>-38.2</u>	<u>-37.3</u>
	N	-19.2	8.5	6.1	4.7	4.6	4.5
Total	D	505.3	672.8	620.9	481.8	474.0	465.2
	R	<u>-344.5</u>	<u>-455.4</u>	<u>-400.9</u>	<u>-300.3</u>	<u>-292.7</u>	<u>-285.1</u>
	N	160.8	217.4	219.9	181.5	181.3	180.1
Evolution nominale			56.6	2.5	-38.4	-0.3	-1.1
Evolution en %				1.2%	-17.5%	-0.1%	-0.6%

D = Dépenses R = Recettes N = Montants nets

Bien qu'en recul par rapport au projet budget 2010, les investissements nets, avec une moyenne de 181 mios de francs, sont supérieurs aux montants enregistrés ces dernières années. Pour rappel, entre 2004 et 2007 la moyenne des investissements nets s'est élevée à 142 mios de francs (sans le remboursement de 50 mios de francs de la BCVs), avec un maximum de 166.6 mios de francs en 2004. Il convient également de rappeler que le budget 2009 et le projet de budget 2010, qui intègrent les mesures de soutien à l'économie, doivent être considérés comme des budgets exceptionnellement élevés sous l'angle du volume d'investissements.

La politique d'investissement décidée pour les années 2011 à 2013 reflète par ailleurs le souci du Conseil d'Etat de maîtriser à terme la croissance des charges de fonctionnement (personnel, biens, services et marchandises, subventions) imputable aux coûts induits des investissements.

Les mesures prioritaires en matière d'investissement énoncées au point 5 feront encore l'objet d'une priorisation par le Conseil d'Etat pour correspondre pleinement aux ressources financières mise en évidence dans la présente planification. La réalisation de certaines priorités devra ainsi être différée voire abandonnée.

Le détail du compte des investissements pour les années 2011 à 2013 est présenté dans les tableaux en annexe.

5. Objectifs et planification financière par département et par domaine d'intervention

5.1 Présidence

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	2012	2013
Charges de fonctionnement	10.06	10.10	10.24	10.38
Revenus de fonctionnement	0.46	0.48	0.50	0.52
FONCTIONNEMENT NET	9.60	9.62	9.74	9.86
Dépenses d'investissement	0.03	0.03	0.03	0.03
Recettes d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
INVESTISSEMENT NET	0.03	0.03	0.03	0.03
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	9.63	9.65	9.77	9.89

Services pris en considération :

Chancellerie
Information
Inspection des finances

Objectifs politiques :

- Planifier, coordonner et assurer le suivi des affaires du Conseil d'Etat et des rapports entre les pouvoirs
- Assurer la transparence des activités étatiques afin de favoriser la libre information de l'opinion publique et stimuler la participation à la vie publique
- Contrôler la gestion financière de l'Etat du Valais et la réalisation des mandats de prestations

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Informatisation du processus d'acheminement des décisions du Conseil d'Etat	■■■■■■■	■■■■■■■		
Consolidation des activités internet et développement de l'offre de prestations en ligne basée sur la stratégie générale « cyberadministration » élaborée par la Confédération	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■

Indicateurs :

	2010	2011	2012	2013
Modifications apportées à la planification législative	20%	20%	20%	20%
Résultats du « baromètre médias » (moyenne, sur 6 points)	5	5	5	5

5.2 Département des finances, des institutions et de la santé

5.2.1 Finances et services centraux

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	2012	2013
Charges de fonctionnement	203.48	200.55	209.64	210.40
Revenus de fonctionnement	1'698.65	1'723.71	1'763.76	1'806.73
FONCTIONNEMENT NET	-1'495.17	-1'523.16	-1'554.12	-1'596.33
Dépenses d'investissement	2.13	2.76	2.38	3.47
Recettes d'investissement	1.83	1.41	1.37	1.34
INVESTISSEMENT NET	0.30	1.35	1.01	2.13
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	-1'494.87	-1'521.81	-1'553.11	-1'594.20

Services pris en considération :

Administration cantonale des finances
Service des contributions
Service du personnel et de l'organisation
Service juridique des finances et du personnel

Objectifs politiques :

- Gérer les finances du canton et élaborer les bases utiles à la conduite de sa politique financière
- Taxer les personnes physiques, les personnes morales ainsi que les impôts spéciaux et percevoir ces impôts conformément aux dispositions légales
- Définir et promouvoir une politique du personnel adaptée aux besoins de l'employeur et aux conditions du marché du travail
- Fournir un appui juridique et administratif dans les domaines des finances, du personnel, de la responsabilité civile et de la fiscalité

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Désenchevêtrement des tâches canton – communes et réforme de la péréquation financière intercommunale (projet RPT II)	■■■■■■■			
Suivi de l'utilisation du fonds de soutien à l'économie	■■■■■■■			
Réalisation des travaux préparatoires et introduction du nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons (MCH2)	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	
Réalisation du projet d'informatisation du service cantonal des contributions	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Modernisation du statut du fonctionnaire	■■■■■■■	■■■■■■■		
Consolidation du système pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail (MSST)	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Institution de prévoyance de la fonction publique (CPVAL) : passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations	■■■■■■■	■■■■■■■		

Indicateurs :

	2010	2011	2012	2013
Excédent de revenu du compte de fonctionnement (en millions de francs)	47.4	60.6	27.8	22.7
Degré d'autofinancement des investissements	104.0%	119.0%	102.6%	101.9%
Indice de ressources cantonal (indice relatif des cantons suisses ; moyenne = 100)	66.1	➔	➔	➔
Assiette fiscale agrégée, en mios (assiette fiscale déterminante pour le calcul de la péréquation financière intercantonale)	5'560	↗	↗	↗
Degré de satisfaction du personnel de l'administration (référence 2008 : 89% satisfaits à très satisfaits)	89%	➔	➔	➔

5.2.2 Institutions

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	2012	2013
Charges de fonctionnement	6.09	8.33	5.82	17.63
Revenus de fonctionnement	2.46	4.76	2.21	13.97
FONCTIONNEMENT NET	3.63	3.57	3.61	3.66
Dépenses d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes d'investissement	0.10	0.08	0.08	0.07
INVESTISSEMENT NET	-0.10	-0.08	-0.08	-0.07
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	3.53	3.49	3.54	3.59

Services pris en considération :

Service des affaires intérieures et communales
Secrétariat à l'égalité et à la famille

Objectifs politiques :

- Assurer la préparation des tâches législatives nécessaires au développement des institutions et gérer les relations Canton-communes dans le domaine de ses compétences (Constitution, institutions, communes, élections et votations, finances communales)
- Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, soutenir la famille et lutter contre les violences domestiques

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Réformes de la Constitution, notamment dans le domaine, des libertés individuelles, des droits fondamentaux, du régime des districts et des régions constitutionnelles	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Conseil et appui aux communes engagées dans un processus de fusion	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Mise en œuvre des recommandations du rapport « Pour une politique familiale renforcée »	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	
Sensibilisation des élèves à un plus grand choix professionnel	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	
Mise en œuvre des recommandations du rapport « Lutte contre les violences domestiques »	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		

Indicateurs :

	2010	2011	2012	2013
Nombre de règlements communaux homologués par le Conseil d'Etat	100	100	100	100
Nombre de communes au bénéfice d'un plan d'assainissement	5	2	2	2

5.2.3 Santé

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	2012	2013
Charges de fonctionnement	486.96	509.77	529.40	549.21
Revenus de fonctionnement	81.34	84.62	88.01	91.55
FONCTIONNEMENT NET	405.62	425.15	441.39	457.66
Dépenses d'investissement	44.16	34.13	33.14	32.39
Recettes d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
INVESTISSEMENT NET	44.16	34.13	33.14	32.39
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	449.78	459.28	474.52	490.05

Services pris en considération :

Service de la santé publique

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Objectifs politiques :

- Contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine, dans le respect de la liberté, de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité des personnes
- Promouvoir la sécurité des denrées alimentaires et contrôler le commerce des substances dangereuses
- Lutter contre les épizooties et les prévenir, veiller au bien-être des animaux et contrôler la population canine conformément aux dispositions légales fédérales et cantonales

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Mise en œuvre des priorités 2010 – 2013 en matière de prévention et de promotion de la santé établies sur la base de l'évolution de l'état de santé de la population valaisanne	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Définition et mise en œuvre de la procédure en matière de déclaration des plaintes et des incidents thérapeutiques par la nouvelle Commission cantonale pour la sécurité des patients et la qualité des soins	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Adaptation de la législation valaisanne aux nouvelles dispositions fédérales en matière de financement hospitalier	■■■■■■■			
Préparation de la mise en œuvre du financement des soins aigus par pathologie (Swiss DRG)	■■■■■■■	■■■■■■■		
Préparation du projet définitif de financement de la construction de l'hôpital Riviera-Chablais	■■■■■■■	■■■■■■■		
Adaptation de la législation sanitaire valaisanne aux nouvelles dispositions fédérales en matière de financement des soins de longue durée	■■■■■■■			

Adaptation de la planification des lits d'établissements médico-sociaux et des structures intermédiaires au vieillissement de la population	■■■■■■■			
Amélioration de l'efficacité des contrôles et des inspections de denrées alimentaires, notamment dans le domaine des eaux potables	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Mise en œuvre du regroupement, au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, des tâches de contrôle des denrées alimentaires et de contrôle des viandes	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Poursuite de la campagne d'éradication de la diarrhée virale bovine / maladie des muqueuses (BVD/MD) sur les bovins et de la maladie de la langue bleue sur les bovins, ovins et caprins	■■■■■■■			

Indicateurs :

	2010	2011	2012	2013
Dépenses globales en francs par habitant pour la prévention	30	31	31	32
Nombre de déclarations d'incident transmises à la Commission pour la sécurité des patients et la qualité des soins	↗	↗	↗	↗
Nombre de lits exploités par les établissements de soins aigus du RSV	700	700	700	700
Nombre de lits dans les EMS	2'745	2'792	2'840	2'890
Nombre d'heures pour les prestations de soins dans les CMS	270'000	280'000	290'000	300'000
Part de la population bénéficiant d'une subvention pour l'assurance obligatoire	30%	30%	30%	30%
Nombre d'inspections effectuées par l'inspectorat des denrées alimentaires	2'600	2'600	2'600	2'600
Nombre d'analyses microbiologiques et chimiques des denrées alimentaires	6'500	6'500	6'500	6'500
Nombre d'analyse des eaux de piscines	1'500	1'500	1'500	1'500
Exploitations à contrôler concernant l'usage des produits thérapeutiques chez les animaux de rente et la traçabilité du trafic de bétail à onglons (10% des détentions de bovins du canton) [2008 = 132]	→	→	→	→
Nombre de prélèvements de sang effectués dans les exploitations contrôlées (bovins, caprins, ovins) [2008 = 2'187]	→	→	→	→

5.3 Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration

5.3.1 Sécurité

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	2012	2013
Charges de fonctionnement	140.76	142.33	144.42	146.48
Revenus de fonctionnement	124.17	129.01	134.40	139.50
FONCTIONNEMENT NET	16.59	13.32	10.02	6.98
Dépenses d'investissement	16.64	15.76	16.74	17.74
Recettes d'investissement	9.90	7.64	7.42	7.62
INVESTISSEMENT NET	6.74	8.12	9.32	10.12
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	23.33	21.44	19.34	17.10

Services pris en considération :

Service administratif et juridique

Police cantonale

Service de la sécurité civile et militaire

Service de la circulation routière et de la navigation

Etablissements pénitentiaires

Offices des poursuites et faillites

Objectifs politiques :

- Assurer la permanence administrative pour le Département - Exercer une surveillance dans les domaines de la prévoyance professionnelle et du droit privé
- Exercer les tâches de législation et de contentieux dans les domaines de la sécurité et des affaires sociales - Veiller à la mise en oeuvre des jugements pénaux
- Veiller au maintien de la sécurité et à l'ordre public en assurant, de manière permanente, sur l'ensemble du territoire, la première intervention et l'enquête de police judiciaire
- Assurer la sécurité et la protection de la population et préserver ses bases d'existence par les moyens civils (feu/PCi) et la contribution à la préparation des moyens militaires
- Régler l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation
- Contribuer à la protection de la société en exerçant sur les détenus un contrôle sécuritaire et en les incitant à respecter l'ordre juridique
- Procéder au recouvrement forcé des créances

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Démarches auprès des autorités concernées des cantons romands et du Tessin en vue de leur adhésion au concordat sur la création et l'exploitation de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse	■■■■■■■			
Mise en place de synergie entre la police cantonale et les polices municipales par le regroupement de ces dernières en polices intercommunales et la réunion des deux entités sous le même toit (P1.065).	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	
Réalisation de la première étape du projet Polycom (coût d'étude et de réalisation des différents sites, mise en place des liaisons hertziennes et des alimentations).	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	
Formation des membres du Corps en vue de l'introduction du nouveau code de procédure pénale au 01.01.2011.	■■■■■■■			
Mise en application échelonnée et optimisation du concept d'organisation des sapeurs-pompiers	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	
Participation à la construction d'un nouveau Centre de contrôle des automobiles à St-Maurice	■■■■■■■	■■■■■■■		
Augmentation du nombre de véhicules contrôlés dans les délais légaux conformément à la planification établie par le service, au besoin en sous-traitant les contrôles techniques (P1.199)	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison de Iles, selon crédit d'engagement du Grand Conseil du 13 juin 2008.	■■■■■■■			
Participation à la construction d'un nouveau bâtiment à Crêtelongue répondant aux besoins concordataires		■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Finalisation de la mise en place d'un système informatique centralisé de gestion des poursuites	■■■■■■■	■■■■■■■		

Indicateurs :

	2010	2011	2012	2013
Nombre de cantons ayant adhéré au concordat LPP pour qu'il entre en vigueur au 1er janvier 2011	3			
Taux de promotions d'agents de la Police cantonale réussies par année	90%			
Pour-cent de communes (selon concept 2007) disposant d'un service du feu entièrement opérationnel (analyse des rapports d'inspection)	95%	95%	95%	95%
Pourcentage de véhicules contrôlés dans les délais légaux	67%	75%	80%	85%
Nombre d'offices migrés sur la nouvelle application poursuite	5	2		

5.3.2 Affaires sociales et intégration

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	2012	2013
Charges de fonctionnement	285.02	296.64	306.89	317.79
Revenus de fonctionnement	157.84	162.85	169.09	176.81
FONCTIONNEMENT NET	127.18	133.79	137.80	140.98
Dépenses d'investissement	5.70	4.12	4.04	3.80
Recettes d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
INVESTISSEMENT NET	5.70	4.12	4.04	3.80
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	132.88	137.91	141.84	144.78

Services pris en considération :

Service de l'action sociale
Centre Médico-éducatif de la Castalie
Service de la protection des travailleurs
Service de la population et des migrations
Caisse cantonale de compensation

Objectifs politiques :

- Promouvoir l'intégration sociale et économique des personnes dans le besoin et favoriser l'épanouissement de la famille
- Assurer la prise en charge institutionnelle des personnes vivant avec un handicap mental ou un polyhandicap
- Promouvoir des pratiques et des conditions de travail sécuritaires et harmonieuses indispensables au bien-être social et économique de la population valaisanne
- Gérer l'état civil, traiter les demandes de naturalisation, établir les documents d'identité suisses et appliquer la législation fédérale en matière d'étrangers

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Introduction de nouvelles directives comptables pour les institutions pour personnes handicapées adultes (mesure s'inscrivant dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique cantonal RPT/LIPPI)	■■■■■■■			
Finalisation du projet informatique VALOGIS pour permettre son déploiement sur l'ensemble des institutions début 2011 (projet s'inscrivant dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique cantonal RPT/LIPPI)	■■■■■■■	■■■■■■■		
Mise en place du Centre d'indication et de suivi (décision et suivi de tous les placements en institution pour personnes handicapées adultes, cf. plan stratégique RPT/LIPPI)	■■■■■■■			
Ouverture d'une unité décentralisée à Sierre (Notre Dame de Lourdes)	■■■■■■■	■■■■■■■		
Contrôle des mesures visant à réduire les troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les établissements de soins (action prioritaire définie par le Seco)	■■■■■■■			
Réactivation des commissions de surveillance des entreprises dans les communes	■■■■■■■	■■■■■■■		
Poursuite de la diminution du retard dans le traitement des dossiers de naturalisation	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Préparation de l'introduction des nouveaux passeports biométriques prévue par la Confédération en mars 2010 (infrastructure en locaux, installations informatiques, nouveaux postes de travail)	■■■■■■■			
Mise en place d'une commission cantonale traitant des cas de rigueur en application de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et de la loi fédérale sur l'asile (LAsi).	■■■■■■■			
Création d'un centre de compétence cantonal pour l'intégration des personnes migrantes et poursuite de la mise en application du concept d'intégration, selon les nouvelles dispositions fédérales et le mandat de prestations avec l'Office fédéral des migrations (postulat 2.008)	■■■■■■■			

Indicateurs :

	2010	2011	2012	2013
Evolution des dépenses relatives au domaine des institutions, sans le renchérissement (Base 2004 = 100 %)	109%	110.5%	112%	113.5%
Nombre de contrôles systémiques liés à la prévention des TMS	75			
Nombre d'accords avec les communes concernant la mise en place de la commission communale de surveillance des entreprises	80	83		
Pourcentage des dossiers liquidés par rapport au nombre de demandes déposées dans l'année (en 2008 : 778 requêtes déposées, 495 requêtes liquidées = 63 %)	65%	67%	69%	71%
Nombre de dossiers de naturalisation transmis aux communes durant l'année (2008 = 816)	800	800	800	800
Nombre de projets d'intégration subventionnés réalisés	48	50	50	50

5.4 Département de l'éducation, de la culture et du sport

Service administratif, juridique et du sport (« état-major »)

Service cantonal de la jeunesse

Service de la formation tertiaire

Service de l'enseignement

Service de la formation professionnelle

Service de la culture

Service cantonal de l'informatique

5.4.1 Education, formation et jeunesse

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	2012	2013
Charges de fonctionnement	695.02	719.12	740.59	753.29
Revenus de fonctionnement	126.24	131.64	134.89	138.14
FONCTIONNEMENT NET	568.78	587.48	605.70	615.15
Dépenses d'investissement	17.84	13.83	13.44	13.15
Recettes d'investissement	9.16	7.10	6.89	6.73
INVESTISSEMENT NET	8.68	6.73	6.55	6.42
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	577.46	594.21	612.25	621.57

Services pris en considération :

Service administratif, juridique et du sport (« état-major »)

Service cantonal de la jeunesse

Service de la formation tertiaire

Service de l'enseignement

Service de la formation professionnelle

Objectifs politiques :

- Assurer le controlling et la coordination administrative, financière et juridique du Département ainsi que les aides à la formation et l'encouragement aux études
- Contribuer à la promotion, au soutien et à la coordination de la politique, de la protection et de l'aide spécialisée aux jeunes
- Assurer l'enseignement et la recherche de niveau tertiaire
- Assurer l'enseignement au niveau des degrés enfantin, primaire et secondaire non professionnel
- Assurer l'exécution au niveau cantonal de la Loi fédérale sur la formation professionnelle en développant l'ensemble des activités liées à l'enseignement professionnel, à l'orientation scolaire et professionnelle et à la formation continue

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Projet (direction, analyse, accompagnement et coaching) concernant le désenchevêtrement des tâches et les réformes de la péréquation financière entre le canton et les communes (projet RPT II)	■■■■■■■	■■■■■■■		
Ratification de l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études et mise en application	■■■■■			
Modification de la législation cantonale en matière d'aide à la formation (Loi concernant l'octroi de bourses et de prêts d'honneur + Règlement pour le calcul des bourses et des prêts d'honneur)	■■■■■■■			
Mise en place d'une gestion par contrats de prestations des institutions d'éducation spécialisée en phase transitoire.	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	
Optimisation de la protection de l'enfant en collaboration avec les autorités tutélaires et les communes par la mise en place d'un nouveau concept de prise en charge des curatelles éducatives, au sens de l'art. 308, al. 2 (modélisation en collaboration avec les autorités tutélaires de directives limitant dans le temps la prise en charge ainsi que la participation financière des parents).	■■■■■■■			
Contractualisation des prestations réglant la prise en charge des enfants et des jeunes souffrant de troubles de langage par des logopédistes et des légasthénithérapeutes indépendants.	■■■■■■■			
Mise en oeuvre des modifications de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES), (notamment: Bachelor/Master, modularisation avec le système "European Credit Transfer System", crédits ECTS) : deuxième année académique pour les Master (2009/2010)	■■■■■■■			
Message relatif au projet de loi sur la nouvelle convention unique HES-SO/S2 et modification des lois cantonales subséquentes	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Poursuite de la mise en oeuvre de la formation professionnelle des enseignants secondaire 1-2 de la Haute école pédagogique Valais (HEPVs)	■■■■■■■			
Préparation et mise en œuvre de divers projets à la Haute école pédagogique Valais (HEPVs) (Formation pédagogique pour les professeurs du secondaire I non diplômés, Travaux manuels, Economie familiale, Formation « -2 +6 », ICT)	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Mise en place d'une plate-forme informatisée pour les remplaçants de tout le canton (généralisation au Valais romand en 2009/2010 puis extension éventuelle au Haut-Valais en 2010/2011)	■■■■■■■			
Soutien/encadrement aux enseignants en situation professionnelle difficile	■■■■■■■			
Intégration des ICT : - mise en oeuvre des différents modules de formations en accord avec la HEP	■■■■■■■			

Adaptation de l'enseignement spécialisé aux principes du Concordat suisse sur l'enseignement spécialisé dans le cadre de la RPT par : - élaboration du concept de pédagogie spécialisée	■■■■■■■			
HARMOS - Convention scolaire romande - PER : - définition du calendrier, phase préparatoire et de planification - mise en route des formations dans la L2 et L3 - participation aux commissions et groupes de travail au niveau inter- et intracantonal	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Nouveau statut du personnel enseignant : - présentation au Grand Conseil de la loi sur le statut et de la loi sur le traitement	■■■■■■■			
Nouveau Cycle d'orientation : - élaboration des ordonnances et règlements d'application découlant de la loi sur le CO - phase de transition par rapport aux plans d'étude et aux directions d'école - analyse des ressources humaines nécessaires	■■■■■■■			
Poursuite de la construction des infrastructures sportives de la formation professionnelle (constructions d'ici à 2012 et décomptes acceptés par la Confédération à fin 2013 au plus tard)	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	
Suivi des jeunes, principalement ceux "à risques", de la fin de la scolarité obligatoire à l'entrée dans le monde du travail en collaboration notamment avec le Service de l'enseignement et avec les Offices d'orientation scolaire et professionnelle	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Consolidation du concept de "Case Management formation professionnelle" (repérage des groupes à risque lors de diverses transitions, mesures d'encadrement individuel spécialisé)	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■

Indicateurs :

	2010	2011	2012	2013
Montant brut en million des prêts accordés en Valais (Total des prêts en Suisse 2007: 28.8 millions de francs)	4.9	2.4	2.4	2.4
Montant brut en million des bourses accordées en Valais (Total des bourses en Suisse 2007 : 280.7 mio)	18.5	21.5	22	22
Nombre de places subventionnées dans les structures d'accueil à la journée à temps d'ouverture élargi (base 2008 : 2582)	2660	2700	2730	2800
Nombre de places subventionnées auprès des associations de parents d'accueil (base 2008: 1275)	1280	1290	1300	1300
Ratio Nombre d'étudiants tertiaires en Valais par rapport aux étudiants valaisans tertiaires hors canton	95%	96%	97%	99%
Coût salarial brut par élève au niveau primaire	7510	7810	8200	8380
Coût salarial brut par élève au niveau du cycle d'orientation	11890	12790	13810	14090
Taux d'encadrement des élèves en primaire	1.5	1.5	1.5	1.5
Taux d'encadrement des élèves au CO (quotient périodes/élève)	2	2	2	2

Nombre de personnel enseignant non diplômé en niveau Primaire (yc Enfantin)	5	5	5	5
Nombre de personnel enseignant non diplômé au CO	120	100	80	60
Nombre de personnel enseignant non diplômé au Secondaire 2	50	40	30	20
% d'enseignants au bénéfice des connaissances minimales exigées au niveau des ICT	60%	70%	80%	90%
Taux d'encadrement des élèves au niveau secondaire II	1.82	1.82	1.82	1.82
Coût salarial brut par élève au niveau secondaire II	13120	13380	13650	13920
Coût net par personne en formation duale dans les écoles professionnelles valaisannes (produit 1301/nombre de personnes en formation)	4170	4250	4340	4430
Coût brut (subventions fédérales non-prises en compte) par personne en formation duale dans les écoles professionnelles valaisannes (produit 1301/nombre de personnes en formation)	6300	6420	6550	6690

5.4.2 Culture et sport

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	20112	2013
Charges de fonctionnement	37.36	39.05	40.02	40.90
Revenus de fonctionnement	10.50	10.65	10.75	10.87
FONCTIONNEMENT NET	26.86	28.40	29.27	30.03
Dépenses d'investissement	0.25	0.25	0.25	0.25
Recettes d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
INVESTISSEMENT NET	0.25	0.25	0.25	0.25
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	27.11	28.65	29.52	30.28

Services pris en considération :

Service administratif, juridique et du sport (Office J+S)

Service de la culture

Objectifs politiques :

- Créer un contexte favorable au bon déroulement du sport en termes de bien-être, de stabilité, d'éducation, de santé et d'infrastructures publiques
- Promouvoir une culture vivante et diversifiée comme élément essentiel du développement cantonal en garantissant des conditions favorables à la création artistique et à sa promotion, au développement des compétence culturelles, à l'accès aux productions et aux biens culturels, ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur du patrimoine

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Mise en place de la nouvelle organisation cantonale du sport	■■■■■■■	■■■■■■■		
Développement d'une politique en matière d'infrastructure cantonale ou d'importance cantonale		■■■	■■■■■■■	
Mise en œuvre du dispositif spécifique de soutien dans le domaine de la musique (2010), élaboration (2010) et mise en œuvre (2011) des dispositifs spécifiques pour le domaine des arts visuels	■■■■■■■	■■■■■■■		
Participation aux nouveaux dispositifs intercantonaux de soutien à la création cinématographique et théâtrale (CIIP)		■■■■■■■		
Mise en œuvre d'une plateforme de sauvegarde et de valorisation des documents numériques et réalisation du projet « Enterprise Content Management » pour la gestion et l'archivage de la documentation électronique administrative		■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Mise en œuvre de la plateforme de coopération pour le « Développement culturel en Valais »	■■■■■■■	■■■■■■■		
Réalisation des aménagements pour les bâtiments de la Médiathèque et des Archives cantonales Archives cantonales (Projet « un arsenal pour la culture »)		■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Achèvement du Centre d'expositions temporaires des Musées cantonaux			■■■■■■■	■■■■■■■

Indicateurs :

	2010	2011	2012	2013
Nombre de personnes affiliées à une association sportive (Base 2008 : 90'992)	91500	92000	92000	92000
Nombre de jeunes (10 à 20 ans) participant à des activités « Jeunesse et Sport »	25000	25000	25000	25000

5.4.3 Informatique

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	20112	2013
Charges de fonctionnement	19.78	20.14	20.51	20.91
Revenus de fonctionnement	0.41	0.43	0.45	0.47
FONCTIONNEMENT NET	19.37	19.71	20.06	20.44
Dépenses d'investissement	2.06	1.59	1.55	1.51
Recettes d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
INVESTISSEMENT NET	2.06	1.59	1.55	1.51
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	21.43	21.30	21.61	21.95

Service pris en considération :

Service cantonal de l'informatique

Objectifs politiques :

- Assurer et développer un système d'informations intégral et cohérent favorisant la modernisation de l'Etat

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Regroupement des affaires informatiques : intégration des systèmes d'information du Ministère public, de la Police Cantonale, du Service de l'industrie, du commerce et du travail	■■■■■■■	■■■■■■■		
Harmonisation des registres: Réalisation du concept d'harmonisation des registres en lien avec le Central Business Partner - SAP	■■■■■■■			
Service des contributions (SCC 2013) : modernisation des programmes informatiques du SCC	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Migration des applications BS2000	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Projet ASA2011 : Migration sous SAP de la gestion des subventions pour le service cantonal de l'agriculture	■■■■■■■			

Indicateurs :

	2010	2011	2012	2013
Taux de regroupement des affaires informatiques	96%	98%	100%	ND

5.5 Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

5.5.1 Economie

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	2012	2013
Charges de fonctionnement	251.56	253.97	255.09	256.07
Revenus de fonctionnement	193.65	194.60	195.61	196.74
CHARGES NETTES DE FONCTIONNEMENT	57.91	59.37	59.48	59.33
Dépenses d'investissement	55.85	43.21	41.96	41.03
Recettes d'investissement	43.57	33.65	32.68	31.94
DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT	12.28	9.56	9.28	9.09
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	70.19	68.93	68.77	68.42

Services pris en considération :

Service du développement économique

Service de l'industrie, du commerce et du travail

Service de l'agriculture

Service administratif et juridique de l'économie et du territoire

Objectifs politiques :

- Créer les conditions favorables à un développement touristique et économique durable.
- Assurer la mise en œuvre de la stratégie du développement économique en faveur des entreprises valaisannes et des institutions
- Renforcer le tissu et la compétitivité de l'économie valaisanne en soutenant la création de nouvelles entreprises
- Assurer la coordination des relations entre acteurs de l'économie valaisanne par le Centre de contact économique
- Conduire une politique de l'emploi tendant à l'équilibre sur le marché du travail
- Créer des conditions cadres favorables au développement des activités commerciales réglementées
- Améliorer la performance globale de l'agriculture et de l'économie rurale valaisannes en termes économique, social, environnemental et territorial
- Veiller à une application correcte des règles sur les marchés publics et promouvoir les relations extérieures au canton.

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Mise en œuvre des régions touristiques conformément à la nouvelle loi sur le tourisme	■■■■■■■	■■■■■■■		
Définition des axes de la stratégie économique (formation, fiscalité, énergie, infrastructures et services de télécommunication, transports, aménagement du territoire, agriculture, santé, sécurité)	■■■■■■■			
Développement du cautionnement aux PME des Arts et Métiers	■■■■■■■			
Cofinancement de projets de développement internes afin de permettre à des PME de mener à bien des projets de R&D	■■■■■■■			
Soutien aux projets de déploiement de la nouvelle politique régionale par l'application des critères définis dans la convention - programme et la loi cantonale sur la politique régionale	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Réalisation de la stratégie cantonale concernant les régions présentant des problématiques et des possibilités de développement spécifiques aux zones de montagne ou au milieu rural	■■■■■■■			
Décharge administrative des PME	■■■■■■■			
Renforcement du Valais en tant que site économique, de formation et de résidence	■■■■■■■			
Incitations à l'installation d'entreprises en Valais par un coaching, la mise à disposition des informations nécessaires des permis de construire, permis de séjour, permis de travail, allègements fiscaux etc...	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Mise en œuvre de la nouvelle organisation intercantonale de promotion exogène	■■■■■■■			
Réalisation de la stratégie de communication Business Valais	■■■■■■■			
Elaboration d'une réglementation sur la pratique du poker	■■■■■■■	■■■■■■■		
Collaboration au lobbying auprès de la Confédération par les instances intercantionales pour maintenir les compétences cantonales en matière de loterie	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Renforcement du soutien aux catégories de chômeurs le plus exposés à la situation économique (jeunes, chômeurs de longue durée et en fin de droit)	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Renforcement des structures ORP et de l'offre des mesures du marché du travail, en fonction de la situation économique, dans les limites des contraintes budgétaires de la Confédération	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Poursuite de la promotion et de la mise en œuvre d'un développement intégré de l'espace rural sur les plans communaux et régionaux, notamment par des projets de développement régionaux et des plans d'aménagement du vignoble permettant le soutien et la sauvegarde des murs en pierres sèches	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■

Exclusion du secteur des fruits et légumes de l'accord de libre échange agricole entre la CH et l'UE et affectation des mesures d'accompagnement tenant compte des particularités de l'agriculture valaisanne	■■■■■■■	■■■■■■■		
Adaptation des bâtiments (Ecole + domaine) et des activités des domaines selon les priorités et intégration de la formation de paysagiste	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■

Indicateurs :

	2010	2011	2012	2013
Nombre de nouvelles entreprises touristiques labellisées Valais Excellence, par année	40	42	45	45
Investissements induits par les outils CCF en mios de francs	32	33	33	33
Montants redistribués dans le cadre du cofinancement du conseil, des cautionnements, des prises en charge d'intérêts, des fonds d'amorçage, des fonds de micro-crédit en mios de francs	0.7	0.7	0.8	0.8
Engagements financiers totaux au titre de cautionnement, dans la limite de 40 millions de francs	23	23	24	24
Investissements induits par l'aide au logement (y.c. l'accession à la propriété) dans les régions de montagne en mios de francs	27	28	30	30
Nombre d'emplois total créés par les nouvelles entreprises	32	35	35	35
Nombre de nouvelles entreprises implantées en Valais	25	25	25	25
Taux de chômage cantonal inférieur au taux de chômage fédéral (2008 3.1% en Valais et 2.6% en CH)	4.8%	4.8%		
Rendement brut du secteur agricole en mios de francs	355	355	355	355

5.5.2 Energie

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	2012	2013
Charges de fonctionnement	53.59	64.04	64.17	64.29
Revenus de fonctionnement	104.45	127.77	129.16	132.75
FONCTIONNEMENT NET	-50.86	-63.73	-64.99	-68.46
Dépenses d'investissement	5.30	4.09	3.98	3.89
Recettes d'investissement	1.40	1.08	1.05	1.03
INVESTISSEMENT NET	3.90	3.01	2.93	2.86
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	-46.96	-60.72	-62.07	-65.60

Services pris en considération :

Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Objectifs politiques :

- Promouvoir un approvisionnement et une utilisation de l'énergie favorisant la sécurité et le développement économique

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Création d'une société d'exploitation unique du réseau de distribution (65kV) conformément au décret d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEL)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Mise en œuvre du plan cantonal d'assainissement des cours d'eau (LEaux) et suivi de la réalisation des mesures d'assainissement des cours d'eaux	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Renforcement des contrôles du respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment en collaboration avec les communes	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Mise en place des conditions cadre (information, formation, influence sur les normes de construction) pour que les standards MINERGIE et MINERGIE-P augmentent leurs parts de marché dans le domaine du bâtiment	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Collaboration avec les autres services de l'Etat pour la définition et la mise en place d'une politique énergétique transversale dans le cadre de l'Agenda 21	■■■■■	■■■■■		

Indicateurs :

	2010	2011	2012	2013
Total de l'impôt spécial perçu par le canton en mios de francs	65	81.5	81.5	81.5
Nombre de dossiers énergétiques préavisés	250	250	250	250
Part des chantiers contrôlés respectant la loi sur l'énergie	20%	30%	40%	50%
Nombre de labels Minergie octroyés	120	130	150	150
Nombre de labels Minergie-P octroyés	5	10	15	20

5.5.3 Territoire

Ressources financières : (en millions de francs)

	2010	2011	2012	2013
Charges de fonctionnement	16.15	16.44	16.70	16.95
Revenus de fonctionnement	78.24	79.36	81.36	85.04
CHARGES NETTES DE FONCTIONNEMENT	-62.09	-62.92	-64.66	-68.09
Dépenses d'investissement	6.60	4.94	4.80	4.69
Recettes d'investissement	5.00	3.86	3.75	3.67
DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT	1.60	1.08	1.05	1.02
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	-60.49	-61.84	-63.61	-67.07

Services pris en considération :

Service du développement territorial
Service des registres fonciers et de la géomatique

Objectifs politiques :

- Assurer une utilisation rationnelle et mesurée du sol et coordonner les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire
- Assurer la réalisation de tous les types de travaux en relation avec la mensuration officielle et mettre en place une infrastructure d'information géographique
- Assurer l'état des droits sur les immeubles, gérer les demandes d'autorisations de vente aux étrangers

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Mise en œuvre du projet du territoire Valais-Wallis	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Coordination du développement territorial dans la plaine avec les mesures de la 3 ^{ème} correction du Rhône	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Mise en œuvre de la stratégie pour le développement et la gestion de l'espace rural	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Maîtrise du développement des résidences secondaires	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Projet RF 2018 : adaptation des bases légales, introduction des données déjà mesurées dans le registre foncier fédéral (RFF), attribution du solde des mandats de mensuration officielle	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Mise en place progressive de la rationalisation des Registres fonciers (RF)	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Suppression des cadastres communaux et accélération de l'introduction du Registre foncier fédéral (RFF)	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■

Indicateurs de performance :

	2010	2011	2012	2013
Pourcentage de la surface du canton mesurée selon les ordonnances fédérales et cantonales	80%	90%	100%	
Degré de réalisation du système de consultation en ligne des données du RF	80%	90%	100%	

5.6 Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

5.6.1 Transports

Ressources financières : (en millions de francs)

	2009	2010	2011	2012
Charges de fonctionnement	54.99	57.17	58.76	59.73
Revenus de fonctionnement	16.41	17.02	17.36	17.68
CHARGES NETTES DE FONCTIONNEMENT	38.59	40.15	41.39	42.05
Dépenses d'investissement	15.38	11.88	11.60	11.28
Recettes d'investissement	0.79	0.61	0.59	0.58
DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT	14.59	11.27	11.00	10.70
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	53.18	51.42	52.40	52.75

Service pris en considération :

Service des transports

Objectifs politiques :

- Garantir une offre de prestations de transports publics suffisante en regard de l'économie et de la politique sociale et favoriser le transfert du trafic individuel et des marchandises sur les entreprises de transport public
- Conduire et coordonner au plan cantonal les procédures d'approbation des projets de remontées mécaniques et les procédures de déclaration d'obstacles à la navigation aérienne, et assurer la direction des téléphériques gérés par le canton

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2011	2013
Poursuite de la planification de la réalisation complète du Lötschberg	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Etude et réhabilitation par étape de la ligne ferroviaire sud-lémanique	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Adaptation de l'offre régionale en fonction de la nouvelle offre internationale et nationale	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Respect des normes sécuritaires des téléphériques gérés	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Coordination, élaboration et mise en place d'actions de promotion des transports publics		■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Coordination, élaboration et réalisation de concepts de mobilité douce		■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■
Coordination, élaboration et réalisation de concepts de trafic d'agglomération		■■■■■■■	■■■■■■■	■■■■■■■

Indicateurs :

	2010	2011	2011	2013
Respect de l'enveloppe financière des indemnités et investissements accordés par la Confédération	100 %	100 %	100 %	100%
Approbation et octroi des subventions aux entreprises de transport public	100 %	100 %	100 %	100 %
Pourcentage des correspondances assurées à l'horaire dans les 15 minutes	70 %	70 %	70 %	70 %

5.6.2 Equipement

Ressources financières : (en millions de francs)

	2008	2009	2010	2011
Charges de fonctionnement	160.71	158.77	161.06	162.94
Revenus de fonctionnement	101.22	103.54	105.65	107.83
CHARGES NETTES DE FONCTIONNEMENT	59.49	55.23	55.40	55.12
Dépenses d'investissement	424.03	322.81	318.08	307.54
Recettes d'investissement	317.03	235.51	229.81	223.20
DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT	107.00	87.30	88.28	84.35
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	166.48	142.53	143.68	139.46

Services pris en considération :

Service administratif et juridique des transports, de l'équipement et de l'environnement

Service des routes et des cours d'eau

Service des bâtiments, monuments et archéologie

Service des forêts et du paysage (réduction des risques dus aux dangers naturels)

Service de la protection de l'environnement (épuration des eaux, traitement des déchets et assainissement des sites contaminés)

Objectifs politiques :

- Soutenir les activités du département des transports, de l'équipement et de l'environnement et appuyer les autorités compétentes en matière de droit public des constructions
- Construire, exploiter, maintenir et adapter le patrimoine des routes nationales
- Compléter, améliorer, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal dans le respect des priorités définies par le Grand Conseil et des objectifs du développement durable
- Réaménager le Rhône afin de garantir la sécurité des personnes et des biens dans le cadre du développement durable
- Contribuer à la protection des personnes et des biens contre les dangers naturels, en collaboration avec les communes et les tiers.
- Assurer l'adaptation et l'entretien du parc immobilier de l'Etat du Valais aux divers besoins, et selon les priorités d'utilisation
- Connaître, faire connaître, préserver et documenter le patrimoine bâti et archéologique
- Coordonner, en collaboration avec les communes la planification et assurer le subventionnement des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées ainsi que des installations de traitement des déchets ; veiller à l'assainissement des sites contaminés
- Développer et entretenir le réseau de sentiers pédestres

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2012	2013
Amélioration du fonctionnement de la commission cantonale des constructions	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Organisation de séances d'information entre les administrations communales et les instances cantonales	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Mise en service complète de la A9 Sierre-Est à Viège-Est pour 2018-2019, en réalisant prioritairement la déviation de Viège	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Intégration des routes cantonales concernées dans le réseau complémentaire en cours de définition par la Confédération	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Obtention des moyens financiers nécessaires au financement de l'entretien des routes et aux déclassements	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Incitation et soutien aux communes aux projets d'aménagement et à l'entretien des cours d'eau selon les situations de risques, les priorités et la convention-programme (CH-Canton)	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Diminution de manière significative des risques potentiels par des mesures prioritaires ciblées de correction du Rhône sur des secteurs à plus grand potentiel de dégât: Viège, Sierre, Sion et Fully	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Soutien aux communes à l'établissement des bases de dangers géologiques et crues	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Améliorer les connaissances en relation avec les divers types de danger	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Développement des activités des services de sécurité à tous les types de danger	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Mise à jour et mise à disposition des cartes de dangers d'avalanches et d'instabilité de terrain	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Assurer une planification intégrée des risques par région / bassin versant	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Encourager les communes à entreprendre les mesures utiles sur leur réseau pédestre	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Réalisation de salles de gymnastique (Brigue, Viège, Sion, Martigny) pour les besoins de l'enseignement professionnel	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Adaptation du bâtiment pour les besoins du Tribunal cantonal et du Ministère public, Sion	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		
Réalisation du Centre de contrôle régional des véhicules, St-Maurice	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	
Transformation des arsenaux pour la Médiathèque Valais, Sion	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Etude et réalisation pour le stockage et l'abri II des Archives cantonales, Sion		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Réorganisation de l'Ecole d'Agriculture Valaisanne, Châteauneuf	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Réorganisation et transformation du domaine du Grand-Brûlé, Leytron		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Réalisation d'un nouveau bâtiment cellulaire pour la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue, Granges	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Transformation de l'Ancienne Chancellerie pour les besoins des Musées cantonaux, Sion				■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Transformation du Musée d'archéologie pour les besoins du Musée cantonal d'histoire naturelle, Sion				■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Achat d'un dépôt pour la Protection des Biens Culturels, Fiesch		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		
Refonte et rénovation de la Centrale d'engagement de la Police cantonale, Sion		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Achat d'un bâtiment annexe à la Police cantonale, Sion	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■			
Adaptation de la Caserne, Sion		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		
Extension et assainissement du laboratoire du Collège, Brigue				■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Extension du Collège des Creusets, Sion			■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Réalisation d'une nouvelle construction de l'Ecole supérieure de commerce, Sierre	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Rénovation du centre, Ecole professionnelle, Sion			■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Achat du bâtiment Swisscom St-Hubert à Sion pour les besoins de l' Ecole professionnelle et de l'Ecole des métiers	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■			■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Poursuite de la campagne d'expertise et des travaux de désamiantage	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	
Poursuite de la restauration du Château de Valère, Sion	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Réalisation des nouveaux ateliers de l'Ecole professionnelle de Viège	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Conseil, suivi et subventionnement des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) en vue d'une meilleure gestion de l'évacuation des eaux de pluie et du traitement des eaux usées	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Subventionnement des communes pour les extensions indispensables des capacités d'évacuation et d'épuration des eaux (notamment STEP de Zermatt, Bagnes, Sion et Martigny)	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Planification et contrôle des investigations sur les sites pollués en procédant selon la liste des priorités du cadastre cantonal; si nécessaire, contrôle de leur assainissement	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Régularisation ou fermeture des décharges non conformes dans les délais prévus par le plan cantonal de gestion des déchets	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Indicateurs :

	2010	2011	2011	2013
Retard de la construction de l'A9 par rapport à la planification OFROU 2007 (en mois)	3	3	3	3
Routes cantonales : nombre d'endroits assainis selon ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et la planification retenue dans la convention-programme	6	2	12	12
Nombre d'assainissements effectués dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et du confort des usagers et des riverains des routes cantonales.	12	12	12	12
Niveau de la qualité de l'état de la chaussée (↗ = détérioration)	↗	↗	↗	↗
Adoption définitive du plan d'aménagement du Rhône (PA-R3) par le Conseil d'Etat	31.12			
Pour-cent de communes ayant une étude de cartes de dangers crues en cours ou terminées	90%	100%		
Nombre de cartes de danger géologique validées par année	50	50	50	50
Nombre de projets d'aménagement cours d'eau en étude ou en procédure d'approbation (par année)	50	50	50	50
Respect du crédit budgétaire et des délais pour les études et les constructions cantonales	100%	100%	100%	100%
Nombre de crédits complémentaires sollicités pour l'adaptation du parc immobilier de l'Etat du Valais	0	0	0	0
Pourcentage des zones à risque cartographiées (dangers naturels)	95 %	96 %	97 %	98 %
Nombre de services de sécurité polyvalents	11	14	15	18
Nombre de périmètres de gestion intégrée des risques en cours d'étude	2	3	4	5
Nombre de collaborations confirmées avec les instituts spécialisés dans les dangers naturels	4	4	4	4
Nombre de projets "sentiers pédestres" approuvés par an	7	10	13	16
Nombre de décharges ne disposant pas des autorisations nécessaires (154 décharges au 31.12.08)	↘	↘	↘	0

5.6.3 Environnement

Ressources financières : (en millions de francs)

	2008	2009	2010	2011
Charges de fonctionnement	23.40	23.84	24.27	24.60
Revenus de fonctionnement	10.50	10.76	11.22	11.63
CHARGES NETTES DE FONCTIONNEMENT	12.90	13.09	13.05	12.97
Dépenses d'investissement	24.77	19.19	18.66	18.22
Recettes d'investissement	11.74	9.07	8.81	8.61
DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT	13.03	10.12	9.85	9.61
EXCÉDENT (-) / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	25.93	23.20	22.90	22.58

Services pris en considération :

Service des forêts et du paysage (gestion, protection et conservation de la forêt, valorisation des espaces naturels)

Service de la protection de l'environnement (protection de la population et des ressources naturelles contre les atteintes nuisibles ou incommodes)

Service de la chasse, de la pêche et de la faune

Objectifs politiques :

- Protéger, conserver et gérer la forêt
- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels
- Veiller à la protection de la population et des ressources naturelles contre les atteintes nuisibles ou incommodes en s'appuyant sur les dispositions fédérales et cantonales en matière de protection de l'air, des eaux, du sol, de protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant ainsi qu'en matière d'élimination des déchets
- Conserver la diversité des espèces et des biotopes, assurer l'équilibre des populations de faune sauvage par la chasse, minimiser les dégâts, assurer les peuplements piscicoles pour la promotion de la régale de la pêche.

Mesures prioritaires :

	2010	2011	2011	2013
Planification des concepts régionaux "incendies de forêts"	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Amélioration des conditions de gestion des forêts de protection	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Développement de la planification forestière	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Définition d'une stratégie de lutte contre l'extension de la forêt	■■■■■■	■■■■■■		
Mise sous protection des biotopes d'importance nationale et cantonale	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Mise en œuvre du concept cantonal sur les parcs naturels	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	
Intensification du soutien aux prestations écologiques dans l'agriculture	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Elaboration des concepts régionaux de protection de la nature et du paysage (CRPN)	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Contrôle des émissions polluantes dans l'air et les eaux ainsi que des installations émettant du bruit ou du rayonnement non ionisant	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Optimisation et adaptation du réseau RESIVAL (surveillance de l'air en Valais) aux nouvelles problématiques environnementales	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Mise en œuvre du plan cantonal de mesures contre la pollution de l'air pour la période 2009-2013 et mise à jour continue	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Subventionnement des filtres à particules sur les chauffages à bois conformément au plan cantonal de mesures pour la protection de l'air		■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Subventionnement des filtres à particules sur les nouveaux véhicules agricoles et sylvicoles conformément au plan cantonal de mesures pour la protection de l'air			■■■■■■	■■■■■■
Soutien aux communes dans la mise en conformité des zones de protection des captages d'eau potable	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Appui au service de l'énergie et des forces hydrauliques dans la mise en œuvre des assainissements des cours d'eau en aval des captages hydroélectriques (art. 80 LEaux, délai de réalisation des assainissements 31.12.2012)	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	
Appui au service des routes et cours d'eau et aux communes dans la réalisation des assainissement phoniques des routes (délais pour l'assainissement complet : routes nationales d'ici le 31 mars 2015, autres routes : d'ici le 31 mars 2018)	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Etablissement rapide des préavis pour les projets de construction (pour les aspects protection de l'homme et de l'environnement)	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■
Mise en œuvre de la convention-programme OFEV (surveillance des zones de protection de la faune sauvage)	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	
Suivi et adaptation de l'arrêté quinquennal 2006-2010 sur la chasse en Valais	■■■■■■			
Etablissement du monitoring du loup et gestion du processus d'expertise et d'indemnisation des animaux de rente victimes du loup.	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■	■■■■■■

Indicateurs :

	2010	2011	2011	2013
Nombre de concepts régionaux de prévention et de lutte contre les incendies de forêts par an	2	2	2	2
Nombre d'hectares de forêts de protection traités par an (ha)	1400	1400	1500	1500
Pourcentage du territoire couvert par la planification forestière	30	30	60	60
Degré de réalisation de l'étude pilote: Waldflächenmanagement	60	100		
Nombre de décisions de mise sous protection par an	5	5	5	5
Nombre de parcs naturels approuvés par la Confédération		1	3	
Nouvelles surfaces agricoles sous contrat écologique (ha)	200	200	200	200
Nombre de concepts régionaux de protection de la nature et du paysage (CRPN) réalisés	2	3	4	5
Nombre de visites de conseil ou de contrôles d'installations pouvant polluer l'air ou les eaux, respectivement émettant du bruit ou du rayonnement non ionisant	800	800	800	800
Nombre d'analyseurs en continu permettant la surveillance dans l'air des polluants actuellement les plus problématiques pour la santé publique	40	40	40	40
Elaboration d'un rapport annuel sur la qualité de l'air et d'un bilan sur la mise en œuvre du plan cantonal pour la protection de l'air	30.6	30.6	30.6	30.6
Quantités de pesticides et de résidus médicamenteux rejetés au Rhône par les usines chimiques valaisannes (situation en 2008: respectivement 600 et 2'600 kg)	↘	↘	→	→
Nombre de communes exploitant des captages d'eau potable dont les zones de protection ne sont pas homologuées (108 communes au 31.12.2008)	↘	↘	↘	↘
Pourcentage des projets de construction traités dans les deux mois pour les projets soumis à étude d'impact et dans les 30 jours pour les autres projets, à partir de la réception du dossier complet	80%	80%	80%	80%



ANNEXES

Investissements de l'Etat

Montants bruts (en millions de francs)	Compte	Budget 2008	Budget 2009	Budget (projet) 2010	Plan financier		
					2011	2012	2013
Terrains non bâtis	D	0.1	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
	R	<u>-0.4</u>	<u>-0.0</u>	<u>-0.0</u>	<u>-0.0</u>	<u>-0.0</u>	<u>-0.0</u>
	N	0.2	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4
Routes nationales	D	183.7	284.5	234.3	181.0	175.7	171.8
	R	<u>-176.7</u>	<u>-274.5</u>	<u>-224.3</u>	<u>-173.2</u>	<u>-168.2</u>	<u>-164.4</u>
	N	7.0	10.0	10.0	7.7	7.5	7.3
Routes cantonales	D	84.9	77.2	66.9	51.7	50.2	49.0
	R	<u>-49.1</u>	<u>-34.6</u>	<u>-26.8</u>	<u>-20.7</u>	<u>-20.1</u>	<u>-19.6</u>
	N	35.8	42.7	40.1	31.0	30.1	29.4
Rhône	D	8.8	29.3	25.6	19.8	19.2	18.8
	R	<u>-6.2</u>	<u>-24.6</u>	<u>-21.5</u>	<u>-16.6</u>	<u>-16.1</u>	<u>-15.7</u>
	N	2.7	4.7	4.1	3.2	3.1	3.0
Immeubles d'enseignement	D	9.6	14.6	27.0	22.9	26.6	22.4
	R	<u>-1.7</u>	<u>-4.8</u>	<u>-9.7</u>	<u>-6.9</u>	<u>-7.9</u>	<u>-6.2</u>
	N	7.8	9.8	17.3	16.0	18.7	16.2
Immeubles de service (SBMA)	D	7.5	2.9	7.3	7.3	7.3	7.3
	R	<u>-1.1</u>	<u>-0.8</u>	<u>-0.6</u>	<u>-0.6</u>	<u>-0.6</u>	<u>-0.6</u>
	N	6.5	2.1	6.7	6.7	6.7	6.7
Immeubles de service (autres services)	D	0.4	6.7	11.9	0.2	0.2	0.2
	R	<u>-0.1</u>	<u>-6.6</u>	<u>-11.7</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>
	N	0.4	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2
Infrastructures hospitalières	D	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Immeubles des établissements	D	2.9	3.5	1.9	1.9	1.9	1.9
	R	<u>-0.2</u>	<u>-0.2</u>	<u>-0.1</u>	<u>-0.1</u>	<u>-0.1</u>	<u>-0.1</u>
	N	2.7	3.3	1.8	1.8	1.8	1.8
Mobilier, machines et véhicules	D	10.1	14.3	12.0	8.4	8.2	8.0
	R	<u>-1.1</u>	<u>-1.6</u>	<u>-1.4</u>	<u>-1.1</u>	<u>-1.0</u>	<u>-1.0</u>
	N	9.1	11.0	10.6	10.6	7.2	7.0
Autres investissements	D	5.4	10.2	8.4	14.4	15.4	20.0
	R	<u>-0.0</u>	<u>-2.1</u>	<u>-0.0</u>	<u>-0.0</u>	<u>-0.0</u>	<u>-0.0</u>
	N	5.4	8.2	17	16.7	30.8	26.0
Total	D	315.3	443.7	396.4	308.5	305.7	300.3
	R	<u>-236.6</u>	<u>-349.8</u>	<u>-296.7</u>	<u>-219.9</u>	<u>-214.6</u>	<u>-208.3</u>
	N	78.7	93.8	99.7	88.6	91.0	91.9
Evolution nominale			15.1	5.8	-11.1	2.5	0.9
Evolution en %				6%	-11%	3%	1%

Participations aux investissements de tiers

(en millions de francs)	Compte	Budget 2008	Budget 2009	Budget (projet) 2010	Plan financier		
					2011	2012	2013
Santé	D	38.8	43.1	44.0	34.0	33.0	32.3
	R	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>
	N	38.8	43.1	44.0	34.0	33.0	32.3
Action sociale		2.7	4.7	5.2	4.0	3.9	3.8
Energie	D	1.1	2.1	5.3	4.1	4.0	3.9
	R	<u>-0.2</u>	<u>-0.4</u>	<u>-1.4</u>	<u>-1.1</u>	<u>-1.1</u>	<u>-1.0</u>
	N	0.8	1.7	3.9	3.0	2.9	2.9
Aide à la jeunesse		0.2	0.2	0.5	0.3	0.3	0.3
Enseignement:							
- écoles primaires	D	8.0	4.5	5.5	4.2	4.1	4.0
- cycles d'orientation	D	5.5	4.5	4.5	3.5	3.4	3.3
Feu et protection civile	D	5.1	7.6	9.3	7.2	7.0	7.2
	R	<u>-5.1</u>	<u>-7.6</u>	<u>-9.3</u>	<u>-7.2</u>	<u>-7.0</u>	<u>-7.2</u>
	N	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plans d'aménagement du territoire		0.2	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
Mesures chômage	D	-0.1	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
	R	<u>0.1</u>	<u>-0.4</u>	<u>-0.4</u>	<u>-0.3</u>	<u>-0.3</u>	<u>-0.3</u>
	N	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Promotion économique et touristique		1.2	4.5	0.5	0.3	0.3	0.3
Encouragement au logement	D	2.9	3.5	3.9	3.0	2.9	2.9
	R	<u>-0.7</u>	<u>-0.1</u>	<u>-0.5</u>	<u>-0.4</u>	<u>-0.4</u>	<u>-0.3</u>
	N	2.3	3.4	3.4	2.6	2.6	2.5
Abornements et mensurations	D	5.3	7.3	6.0	4.6	4.5	4.4
	R	<u>-4.4</u>	<u>-6.3</u>	<u>-5.0</u>	<u>-3.9</u>	<u>-3.8</u>	<u>-3.7</u>
	N	0.9	1.0	1.0	0.8	0.8	0.7
Agriculture	D	11.5	13.0	12.4	9.5	9.3	9.1
	R	<u>-4.3</u>	<u>-5.6</u>	<u>-5.0</u>	<u>-3.8</u>	<u>-3.7</u>	<u>-3.6</u>
	N	7.2	7.4	7.4	5.7	5.6	5.4
Entreprises de transport	D	1.0	2.1	1.5	1.1	1.1	1.1
	R	<u>-0.3</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>
	N	0.7	2.1	1.5	1.1	1.1	1.1
Corrections de torrents	D	17.5	17.7	16.7	12.9	12.5	12.2
	R	<u>-10.8</u>	<u>-10.1</u>	<u>-8.4</u>	<u>-6.5</u>	<u>-6.3</u>	<u>-6.1</u>
	N	6.8	7.7	8.3	6.4	6.2	6.1
Bâtiments et biens culturels	D	2.7	3.0	3.2	2.4	2.4	2.3
	R	<u>-1.3</u>	<u>-1.3</u>	<u>-1.3</u>	<u>-1.0</u>	<u>-1.0</u>	<u>-1.0</u>
	N	1.4	1.7	1.8	1.4	1.4	1.4
Fonds de protection des sites	D	3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Forêts	D	37.3	42.7	40.9	31.6	30.6	30.0
	R	<u>-20.4</u>	<u>-19.0</u>	<u>-18.6</u>	<u>-14.4</u>	<u>-14.0</u>	<u>-13.6</u>
	N	17.0	23.7	22.3	17.2	16.7	16.3
Assainissement des eaux usées et traitement des ordures	D	7.1	8.4	7.4	5.7	5.6	5.4
	R	<u>-2.7</u>	<u>-3.8</u>	<u>-3.4</u>	<u>-2.6</u>	<u>-2.6</u>	<u>-2.5</u>
	N	4.4	4.6	4.0	3.1	3.0	2.9
Total	D	151.4	169.6	167.5	129.3	125.6	123.1
	R	-50.1	-54.5	-53.3	-41.2	-40.0	-39.4
	N	101.3	115.1	114.2	88.2	85.6	83.7
Evolution nominale			13.8	-0.9	-26.0	-2.6	-1.9
Evolution en %				-0.8%	-22.8%	-2.9%	-2.3%

Prêts et participations permanentes

(en millions de francs)	Compte	Budget 2008	Budget 2009	Budget (projet) 2010	Plan financier		
					2011	2012	2013
Prêts du patrimoine administratif							
Remboursement prêt aux FMV	R	-10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts du fonds d'assainissement des communes	R	-0.6	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Crédits LIM	D	13.6	34.7	33.2	25.6	24.9	24.3
	R	<u>-23.0</u>	<u>-29.4</u>	<u>-28.1</u>	<u>-21.7</u>	<u>-21.1</u>	<u>-20.6</u>
	N	-9.4	5.3	5.1	3.9	3.8	3.7
Avances encouragement au logement	D	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	R	<u>-0.1</u>	<u>-0.0</u>	<u>-0.0</u>	<u>-0.0</u>	<u>-0.0</u>	<u>-0.0</u>
	N	-0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Cautionnements aux PME	D	0.0	0.0	1.0	0.8	0.8	0.7
	R	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>
	N	0.0	5.3	1.0	0.8	0.8	0.7
Crédit agricole	D	5.2	4.2	4.0	3.1	3.0	2.9
	R	<u>-11.3</u>	<u>-8.8</u>	<u>-10.0</u>	<u>-7.7</u>	<u>-7.5</u>	<u>-7.3</u>
	N	-6.1	-4.6	-6.0	-4.6	-4.5	-4.4
Prêts d'honneur	D	8.2	8.9	4.9	3.8	3.7	3.6
	R	<u>-8.8</u>	<u>-8.8</u>	<u>-8.8</u>	<u>-6.8</u>	<u>-6.6</u>	<u>-6.5</u>
	N	-0.6	0.1	-3.9	-3.0	-2.9	-2.9
Formation tertiaire	D	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	R	<u>-0.1</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>
	N	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts à des instit. pour handicapés	D	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	R	<u>-1.1</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>
	N	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux transports publics	D	10.1	10.1	12.1	9.4	9.1	8.9
	R	<u>-0.9</u>	<u>-0.9</u>	<u>-0.8</u>	<u>-0.6</u>	<u>-0.6</u>	<u>-0.6</u>
	N	9.2	9.2	11.3	8.7	8.5	8.3
Crédits forestiers	D	1.5	1.6	1.8	1.4	1.4	1.3
	R	<u>-1.0</u>	<u>-1.2</u>	<u>-1.2</u>	<u>-1.0</u>	<u>-0.9</u>	<u>-0.9</u>
	N	0.5	0.5	0.6	0.4	0.4	0.4
Prêts aux hôpitaux	D	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	R	<u>-1.0</u>	<u>-1.8</u>	<u>-1.8</u>	<u>-1.4</u>	<u>-1.4</u>	<u>-1.3</u>
	N	-1.0	-1.8	-1.8	-1.4	-1.4	-1.3
Total	D	38.7	59.5	57.0	44.0	42.8	41.8
	R	<u>-57.8</u>	<u>-51.0</u>	<u>-50.9</u>	<u>-39.3</u>	<u>-38.2</u>	<u>-37.3</u>
	N	-19.2	8.5	6.1	4.7	4.6	4.5
Evolution nominale			27.7	-2.4	-1.4	-0.1	-0.1
Evolution en %				-28%	-23%	-3%	-2%

